

Le BULLETIN

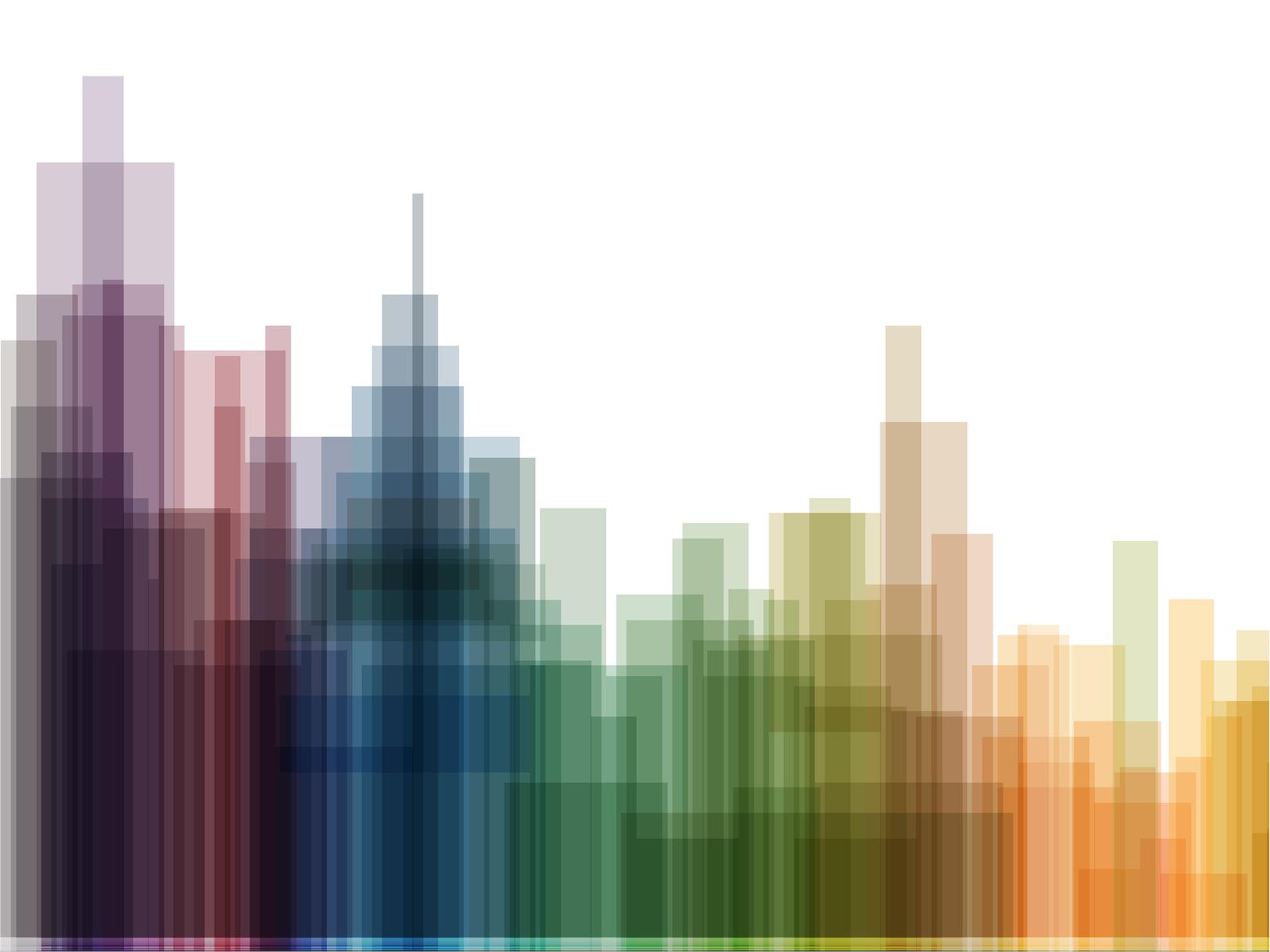
DU BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR

Numéro mensuel 21 | Août 2020



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

GRUPE AFRIQUE II



SOMMAIRE

Editorial: L'eau c'est la vie	1
Problématique de l'eau et assainissement et lutte contre la COVID-19 en Afrique subsaharienne	2
Stratégie du Groupe de la Banque Mondiale en matière d'eau et assainissement	8
Projets récents en faveur de sept pays du Groupe Afrique II en appui au secteur eau et assainissement : réformes et résultats	10
Initiatives sous-régionales en Eau et Assainissement dans les pays du Groupe Afrique II	29
Interviews	
Entretien avec S.E. Abdoulaye BIO-TCHANE, Ministre d'Etat, Chargé du Plan et du Développement du Benin	38
Relations avec nos pays et institutions régionales	
Réunion virtuelle du Caucus Africain des Gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI à Yaoundé au Cameroun	41
Projets approuvés par le Conseil d'Administration	47



Jean-Claude TCHATCHOUANG

L'ÉDITORIAL

L'EAU C'EST LA VIE

De l'apparition de la vie sur Terre aux branchies que porte l'embryon humain jusqu'à sept semaines, tout ce qui existe est lié à l'eau. Et à son mystère. « L'eau n'est pas nécessaire à la vie, elle est la vie ». Antoine de Saint-Exupéry a résumé en cette phrase l'essence même de l'eau : elle est à la fois le creuset originel et l'élément primordial de la vie. C'est dans l'eau des océans primitifs, il y a plus de quatre milliards d'années, que sont apparus les premiers micro-organismes qui, évoluant au fil du temps, ont essaimé et colonisé notre petite planète : un désert inerte à ce moment-là.

L'eau! Cette ressource essentielle touche presque tous les aspects du développement. Elle stimule la croissance économique, soutient des écosystèmes sains et joue un rôle important dans la sécurité alimentaire. Selon un rapport de l'ONU, en 2015, 3 personnes sur 10 n'ont pas accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité et 4,5 milliards de personnes, soit 6 sur 10, sont privées d'installations sanitaires gérées de manière sûre. Les conséquences de ce nonaccès à l'eau sont nombreuses : maladie à répétition, mortalité infantile, déscolarisation des enfants, baisse des productions agricoles, pauvreté accrue, etc.

La pandémie de la COVID-19 a mis en évidence l'importance d'un accès adéquat à l'eau potable pour prévenir et contrôler les maladies, ainsi que d'une gouvernance efficace et d'une solide gestion de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), se laver les mains est l'une des meilleures façons d'empêcher la propagation des agents pathogènes et de prévenir les infections. Rendre disponibles et accessibles les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène fait partie intégrante de la lutte contre le virus et de la préservation de la santé et du bien-être des populations. Selon les experts de l'ONU en la matière, le monde ne pourra enrayer la pandémie sans que les personnes vulnérables n'aient accès à une eau gérée efficacement et en toute sécurité.

Toutefois, en Afrique comme ailleurs, ils sont encore des millions de personnes qui n'ont pas accès à un système d'assainissement et d'eau potable fiable et les investissements dans ce secteur restent insuffisants. Parmi les défis, on note des infrastructures et des technologies inappropriées, des cadres institutionnels mal définis, des limitations de capacité et une négligence des zones rurales. Pour les populations urbaines pauvres vivant dans des bidonvilles et qui n'ont pas accès à l'eau potable, les conséquences de la COVID-19 pourraient être dramatiques.

En outre, les risques liés à l'eau tels que les inondations, les tempêtes et les sécheresses sont responsables de 9 catastrophes naturelles sur 10 dans le monde. On s'attend à ce que le changement climatique augmente ces risques et exerce une pression encore plus forte sur la rareté de l'approvisionnement en eau. Les effets du changement climatique, combinés à l'accroissement de la population mondiale qui devrait passer à plus de 10 milliards d'ici 2050, entraînent de nouveaux défis qui exigent de nouvelles réponses.

Pour résoudre ces défis de l'avenir, je suis parfaitement d'avis qu'il faut reconsidérer en profondeur la manière dont l'eau est gérée et la façon dont elle peut être repositionnée dans le contexte plus large de la gestion durable des ressources terrestres pour une meilleure planification et une répartition optimale entre les différents utilisateurs.

Le présent numéro du Bulletin de mon Bureau met en lumière la contribution du Groupe de la Banque mondiale (GBM) pour aider les pays à garantir à leurs populations un accès à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. Cet objectif s'inscrit en droite ligne du sixième Objectif de développement durable des Nations unies (Eau potable et Assainissement - ODD6) qui vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030, notamment pour les populations vulnérables. Cet Objectif vise aussi à intégrer la nécessité d'une gestion transfrontalière efficace de l'eau, indispensable à la gestion durable des ressources en eau et source de paix et de coopération.

Le Bulletin rappelle l'importance de l'eau potable et de l'assainissement dans le développement des pays de notre Groupe et fait le point sur le soutien du GBM dans ce domaine. Il fait un état des lieux de la problématique de l'Eau et Assainissement (EA) en rappelant le contexte et les défis qui se posent en Afrique. Il passe ensuite

succinctement en revue les grandes lignes de la stratégie du GBM en matière d'EA, notamment dans le contexte de l'atteinte du double objectif du GBM et des objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030. Le Bulletin met ensuite en lumière certains des projets EA du GBM en faveur des pays du Groupe Afrique II, et qui font preuve de bonnes pratiques en termes de réformes et de performance.

Compte tenu de l'importance des partenariats et de la coopération internationale pour promouvoir un accès universel à l'EA, le Bulletin présente également certaines initiatives transfrontalières et sous-régionales sur le continent africain qui permettent la mise en œuvre d'une politique efficace de gestion durable de l'eau et le renforcement des capacités afin d'assurer une meilleure hygiène, la sécurité alimentaire et la paix en Afrique.

C'est avec plaisir que je vous fais part de ces initiatives et innovations en matière d'EA qui, je l'espère, permettront de stimuler le partage des connaissances entre les pays du Groupe. L'interview accordée au Bulletin par S.E. M. Abdoulaye BIO-TCHANE, Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement du Bénin s'inscrit dans cette logique.

Bonne lecture !

PROBLEMATIQUE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT ET LUTTE CONTRE LA COVID-19 EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

La vie sans eau reste inimaginable. Alors que des milliards de personnes continuent de rencontrer des obstacles quotidiens pour utiliser l'eau, il est important de rappeler que l'accès à l'eau et aux services d'assainissement et d'hygiène est un droit humain fondamental. L'eau est une ressource fortement sollicitée pour produire des aliments et son assainissement reste indispensable pour améliorer le capital humain, à travers notamment la réduction de la mortalité infantile et des maladies transmissibles et l'augmentation de l'espérance de vie. A ce jour, environ 1,8 milliard de personnes consomment une eau contaminée par des matières fécales et 40 % de la population mondiale fait face au manque d'eau. Plus de 80 % des eaux usées générées par l'activité humaine rejoignent des cours d'eau et les océans qu'elles vont finalement polluer. L'on recense de ce fait un peu plus de 800 cas de décès journaliers chez des enfants liés aux maladies diarrhéiques.

L'eau touche tous les aspects du développement et provoque des défis uniques lorsqu'elle est en abondance, trop rare, ou trop polluée. En effet, selon certaines prévisions, des risques d'inondations plus fréquentes et plus graves sont de plus en plus attendus et près de 90% des catastrophes naturelles dans le monde à venir seront dues à l'eau. Tout en occasionnant des pertes économiques quatre fois plus importantes que celles causées par les inondations, les sécheresses exacerbent les pénuries d'eau, augmentent certains types de maladies, réduisent le rendement des récoltes et la production d'électricité et la croissance économique. A côté de la pollution de l'eau qui est un risque important pour le développement du capital humain et la planète, les changements climatiques renforcent les pressions hydriques qui ralentissent notamment la croissance démographique, l'urbanisation et la consommation d'une quantité d'eau suffisante et de bonne qualité. Les changements climatiques exacerbent les stress hydriques préexistants et ont déjà un effet mesurable sur le cycle de l'eau, qui modifie la quantité, la distribution, le calendrier et la qualité de l'eau disponible.

Si l'accès à l'eau est devenu une réalité pour plus de 2,6 milliards de personnes, 663 millions de personnes en sont encore privées, et un tiers de l'humanité n'a pas accès à des services d'assainissement. En effet, bien que la cible mondiale des OMD pour l'eau potable ait été atteinte et dépassée en 2010, avec 91% de la population mondiale utilisant un point d'eau amélioré en 2015, contre 76% en 1990, l'Afrique subsaharienne demeure l'une des cinq régions qui n'a pas atteint la cible visée. Par ailleurs, la cible des OMD qui consistait à réduire de moitié la part de la population qui n'a pas accès à l'assainissement de base n'avait pas été atteinte au niveau mondial et encore moins par l'Afrique sub-saharienne.

Tout en ne perdant pas de vue que les contextes restent différents selon les pays ou les sous-régions, les principaux défis rencontrés par les pays de l'Afrique pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement de base sont nombreux, à savoir notamment le manque d'investissements, les contraintes en ressources selon les sous-régions (zone désertique ou sahélienne vs zone forestière ou pluvieuse), les technologies inadaptées, les cadres institutionnels mal définis, les limitations de capacité, et la dichotomie de traitement entre les zones rurales et urbaines.

Selon le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS, 2018), la majorité des pays n'accroissent pas assez rapidement leurs investissements pour atteindre les cibles en matière d'eau et d'assainissement dans le cadre des ODD. Ils ne parviendront donc pas à atteindre les ODD6 à moins qu'ils ne réallouent leurs ressources financières de manière plus efficace et identifient de nouvelles sources de financement. En effet, les budgets des PED alloués à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, ont été de 4,9% en moyenne par an au cours des trois dernières années. Parmi ces pays, 80% alertent aujourd'hui que le financement des services d'approvisionnement en faveur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène reste insuffisant pour atteindre les cibles définies au niveau national.

Il convient de signaler que l'avènement et l'objectif d'éradiquer la COVID-19 le plus tôt que possible d'une part, et le maintien de l'effort d'atteindre l'ODD6 d'ici 2030 d'autre part, sont une opportunité pour relancer le débat et faire un état des lieux sur les enjeux, les défis et les bonnes pratiques de projets en matière d'approvisionnement du service eau et assainissement de base dans les pays africains.

L'approvisionnement en eau reste primordial pour lutter contre la COVID-19

L'émergence de la COVID-19 révèle l'importance cruciale de l'assainissement, de l'hygiène et d'un accès adéquat à l'eau potable pour prévenir et contrôler les maladies. D'après l'OMS, se laver les mains est l'une des meilleures façons d'empêcher la propagation des agents pathogènes et de prévenir les infections, y compris le virus de la COVID-19. Malheureusement, des milliards de personnes n'ont toujours pas accès à un système d'assainissement et d'eau potable et les financements restent insuffisants.

Rendre disponibles et accessibles les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène fait partie intégrante de la lutte contre le virus et de la préservation de la santé et du bien-être des populations. Selon des experts de l'ONU, il ne sera possible d'enrayer la pandémie de COVID-19 sans que les personnes vulnérables n'aient accès à une eau gérée en toute sécurité.

Pour les populations urbaines pauvres vivant dans des bidonvilles et qui n'ont pas accès à l'eau potable, les conséquences de la COVID-19 pourraient être bien plus graves. C'est pourquoi ONU-Habitat travaille avec des partenaires pour faciliter l'accès à l'eau courante et le lavage des mains dans les établissements informels.

Par ailleurs, en réponse à la flambée de la COVID-19, l'UNICEF lance un appel urgent de fonds et de soutien afin de mettre à la disposition d'un plus grand nombre de filles et de garçons des installations élémentaires d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, en particulier pour les enfants qui en sont privés parce qu'ils vivent dans des régions isolées ou dans un endroit où l'eau est polluée ou n'est pas traitée, ou encore parce qu'ils vivent dans un bidonville ou dans la rue. De même, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) affermit ses services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans le but d'appuyer la prévention et le contrôle de la maladie. Il s'agit notamment d'apporter un soutien continu aux pays touchés, à risque, à faible capacité et fragiles en matière de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène et de prévention et contrôle des infections dans les établissements de santé.

Le Groupe de la Banque mondiale (GBM) estime qu'une riposte rigoureuse et efficace contre la COVID-19 en Afrique ne peut occulter la question de l'eau comme le présentent les encadrés 2.1 et 2.2. En effet, entre 70 et 80 % des maladies sur le continent sont dues à la mauvaise qualité de l'eau et à l'absence d'installations d'assainissement adéquates. A titre d'illustration, la République démocratique du Congo (RDC), à l'instar des autres pays africains, reste vulnérable à la COVID-19 en raison de son faible taux

d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène. Dans un tel contexte, le GBM investit dans les services d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène pour lutter contre

cette pandémie. Les éléments fondamentaux de la lutte contre la pandémie sont la priorisation des centres de santé, la mise en place de points d'eau et l'utilisation d'outils digitaux.

« EN AFRIQUE, UNE RIPOSTE DURABLE AU CORONAVIRUS NE PEUT OCCULTER LA QUESTION DE L'EAU »

Le Monde Afrique Tribune, Fadel Ndaw, Publiée le 14 mai 2020.

L'ingénieur Fadel Ndaw (Banque mondiale) rappelle qu'entre 70 et 80 % des maladies sur le continent sont dues à la mauvaise qualité de l'eau et à l'absence d'installations d'assainissement adéquates

Ces dernières années, de nombreuses villes africaines ont dû prendre des mesures drastiques pour éviter des pénuries d'eau potable. Nous nous souvenons tous de la pénurie historique subie par la ville du Cap en 2018. Les autorités sud-africaines avaient évité de justesse la catastrophe en rationnant l'eau potable à 50 litres par jour et par habitant, dans une ville habituée jusque-là à des niveaux élevés de consommation.

La même année, la ville de Bouaké, en Côte d'Ivoire, recevait un financement d'urgence de 8,5 millions de dollars de la Banque mondiale pour faire face à une grave pénurie d'eau potable. Cette intervention avait permis de juguler la pénurie grâce à la construction de stations compactes de traitement, l'équipement de nouveaux forages et la réhabilitation de pompes manuelles dans les villages raccordés au réseau de Bouaké, tout en développant la distribution d'eau potable par des camions-citernes.

Alors que la première recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour se protéger du coronavirus est de se laver les mains fréquemment avec du savon, il est évident que pour lutter de façon durable contre la propagation du Covid-19 et prévenir toutes les pandémies à venir, la disponibilité d'eau potable à proximité immédiate des habitations pour l'ensemble de la population est un impératif.

Or en Afrique subsaharienne, près de 63 % des populations urbaines, principaux foyers de la maladie, ont du mal à accéder aux services élémentaires d'alimentation en eau et ne peuvent pas se laver les mains. On estime qu'entre 70 et 80 % des maladies sur le continent sont dues à la mauvaise qualité de l'eau et à l'absence d'installations d'assainissement adéquates, comme la dysenterie et le choléra, qui sont parmi les principales causes de mortalité infantile.

Les gouvernements africains viennent de mettre en place des plans d'urgence pour lutter rapidement contre la crise de Covid-19. Mais la plupart de ces plans mettent surtout l'accent sur la réponse d'urgence sanitaire et peu sur l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement, si ce n'est à travers l'installation d'équipements pour le lavage des mains dans les centres de santé et autres lieux publics.

Pandémies, sécheresses et inondations

Le problème de l'accès à l'eau potable est d'autant plus vital que la démographie urbaine augmente très rapidement sur le continent. En

2050, plus de 1,6 milliard d'Africains habiteront dans des villes et des bidonvilles. Dans les prochaines années, une centaine d'immenses mégapoles actuelles, comme Lagos (23 millions d'habitants) ou Kinshasa (12 millions), doubleront leur population. Par ailleurs, le monde connaîtra d'autres pandémies. Et le changement climatique ne fera qu'accroître les épisodes de sécheresse ou d'inondations qui affectent déjà de nombreuses villes.

Il est dès lors primordial que les gouvernements africains mettent en place des stratégies, mobilisent une partie de leur budget et élaborent des politiques en faveur de la fourniture de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène à l'ensemble des Africains. Plusieurs solutions s'offrent à eux :

Augmenter les investissements dans l'eau et l'assainissement. Conformément au sixième Objectif de développement durable, l'Afrique doit investir massivement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement au cours des dix prochaines années. Il faudrait entre 10 et 15 milliards de dollars d'investissements annuels pour approvisionner toute la population en eau potable et fournir un service d'assainissement de base. Or actuellement, les pays africains ne consacrent pas plus de 0,5 % de leur PIB à ce secteur et n'y investissent qu'une petite partie de l'aide internationale.

Garantir la viabilité financière des sociétés de traitement et distribution d'eau. Selon une étude récente de la Banque mondiale sur la performance des services d'adduction d'eau en Afrique, la moitié des sociétés ne disposent pas de recettes suffisantes pour couvrir leurs coûts d'exploitation et d'entretien. Il faudra donc renforcer les capacités opérationnelles et la résilience des sociétés publiques ou privées, afin qu'elles puissent fournir de l'eau de bonne qualité, en quantité suffisante et à un tarif politiquement et socialement acceptable tout en étant viables financièrement.

Réutiliser les eaux usées. Dans de nombreux pays, les eaux usées deviennent une autre manière de répondre à la demande en eau, surtout autour des zones urbaines où se développent des périmètres maraîchers indispensables pour nourrir les habitants des villes. En Israël, par exemple, 91 % des eaux usées sont traitées et 71 % servent à l'irrigation des cultures. Or dans les pays africains, seules 10 % des eaux usées sont traitées. En réutilisant davantage l'eau pour irriguer les terres agricoles, ces pays pourront assurer la sécurité alimentaire du continent tout en appliquant des approches d'économie circulaire et de sécurité de l'eau.

La crise sanitaire historique que nous traversons va frapper durablement l'économie mondiale, mais elle portera un coup encore plus dur aux économies africaines fragiles. Plus ces dernières réagiront vite, plus elles seront résilientes. Et une riposte durable au Covid-19 et aux pandémies qui lui succéderont ne pourra occulter l'eau et l'assainissement.

RDC : LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE DE COVID-19 DANS LE SECTEUR DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE

La République démocratique du Congo (RDC) est le pays d'Afrique où l'eau est la plus abondante, mais beaucoup de ses habitants n'y ont pas accès. Conjugée au manque d'installations d'assainissement et d'hygiène, cette situation accroît le risque de contracter le coronavirus (Covid-19) pour des millions de personnes. La réponse immédiate de la Banque mondiale à la pandémie en RDC se concentre donc en particulier sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

Début avril 2020, le Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale a approuvé une première série de 25 projets destinés à aider les pays à combattre le coronavirus et à accélérer leur redressement économique. Le projet de riposte d'urgence à l'épidémie de Covid-19 en RDC en fait partie.

Ce projet a notamment pour objectif d'assurer l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour les soignants et les patients, qu'ils soient atteints du coronavirus ou d'autres pathologies, alors que ces services font bien trop souvent défaut jusque dans les lieux censés accueillir les malades. Pendant une épidémie de maladie infectieuse, veiller à ce que les établissements de santé disposent d'un approvisionnement en eau fiable et sûr et qu'ils soient équipés de savon permet au personnel médical de prodiguer des soins en toute sécurité tout en se protégeant. Or les données disponibles pour la RDC montrent qu'au moins la moitié des centres de santé du pays manquent d'eau ou d'installations sanitaires de base.

Parallèlement au nouveau projet, la Banque mondiale s'appuie aussi sur des opérations déjà en cours pour lutter contre la pandémie, dont notamment le projet d'alimentation en eau potable en milieu urbain, qui couvre trois villes de RDC. Ce projet comprend désormais le financement de 20 nouveaux points d'eau partagés dans des zones densément peuplées qui en sont actuellement dépourvues. La régie nationale de distribution d'eau utilise sa flotte de camions-citernes pour acheminer de grands réservoirs.

Cette opération est un moyen efficace de toucher un grand nombre de personnes. Les nouvelles installations resteront en place, de sorte qu'une fois les réseaux étendus à ces zones, les bornes-fontaines existantes pourront facilement y être raccordées. Par ailleurs, des dizaines de nouveaux dispositifs de lavage des mains dans les lieux publics tels que les marchés et les grands points de passage seront également financés.

Une campagne de communication est en cours pour s'assurer que tous les habitants de RDC comprennent l'importance du lavage des mains et de la distanciation sociale. Des alertes diffusées par la télévision et la radio ainsi que sur les réseaux sociaux et les systèmes de messagerie (Facebook, Twitter, WhatsApp...) relaieront le message ainsi que des informations et des conseils de l'OMS et d'autres organismes. Les réseaux communautaires, qui constituent un maillon fondamental du tissu social, soutiennent ces efforts pour veiller à ce que personne ne soit tenu à l'écart. Leurs responsables peuvent se révéler de puissants ambassadeurs de la campagne au sein de leurs communautés, en ajoutant leur voix à

celle des chefs religieux, des artistes et des sportifs qui se mobilisent déjà.

Alors que la RDC a été confrontée ces dernières années à plusieurs épidémies d'Ebola qui sont venues frapper de plein fouet des populations déjà en proie à l'extrême pauvreté et à l'insécurité, les autorités tirent les leçons de cette expérience au moment de faire face au coronavirus. Le gouvernement s'est rapidement mobilisé : le ministère de la Santé transmet ses informations par SMS et met fréquemment à jour le système de suivi de la pandémie, afin que le nombre de cas et de foyers de contamination puisse être connu et partagé.

La Banque mondiale et le gouvernement de RDC collaborent avec ENABEL (l'Agence belge de développement), l'UNICEF et Oxfam, pour bénéficier de l'expérience de longue date de ces partenaires de développement dans la fourniture de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les situations d'urgence. La mise à profit des points forts de chacun et une coordination étroite permettent de mieux cibler les ressources et d'améliorer l'efficacité de la fourniture des services. Des investissements supplémentaires seront également réalisés pour financer d'autres interventions en liaison avec Oxfam.

Le projet de riposte d'urgence à l'épidémie de Covid-19 en RDC combat une crise sanitaire inédite à ce jour. C'est pourquoi il applique les principes de gestion adaptative afin de pouvoir réagir en temps réel aux modifications du contexte opérationnel. Cette démarche itérative, constamment adaptée et ajustée aux nouvelles données et au retour d'information, sera un élément essentiel de sa mise en œuvre.

Le Partenariat mondial pour la sécurité de l'eau et l'assainissement (GWSP), un fonds fiduciaire multi-donateurs administré par la Banque mondiale, a également contribué à façonner la réponse rapide de la Banque en RDC, grâce à la fois à ses notes de synthèse et à son diagnostic sur la pauvreté. Ce diagnostic montre comment l'absence de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène a bloqué les progrès du développement humain dans le pays, tout en mettant en évidence les obstacles qui entravent la fourniture de ces services. S'attaquer d'urgence à ces obstacles est un enjeu vital à l'heure de la lutte contre la pandémie et pour les années à venir.

Source : Banque mondiale

Le recours aux technologies appropriées et avancées

Au niveau du secteur eau et assainissement, le recours à des technologies adaptées et avancées fait une différence énorme et engendre des gains de productivité importants, facilite la vie des populations et permet de lutter contre la pauvreté. Il a souvent été recommandé que les communautés urbaines ou rurales recourent à une technologie qui soit appropriée, c'est-à-dire une technologie qu'elles peuvent maîtriser et gérer efficacement, tout en favorisant son développement durable. Au cours de cette dernière décennie, des avancées technologiques notoires ont été réalisées et réfèrent le plus souvent à l'amélioration ou même la simple réintroduction de technologies déjà appliquées à large échelle par des générations précédentes ou d'autres régions.

Au niveau du sous-secteur de l'alimentation en eau potable, les innovations technologiques concernent notamment les outils de forage et des moyens d'exhaure ou des pompes. Ici les progrès les plus remarquables ces dernières années concernent beaucoup plus la standardisation des pompes à main dans plusieurs pays. Par ailleurs, concernant les adductions d'eau, les progrès purement technologiques ne sont pas très adaptés pour une maîtrise locale, mais portent surtout sur l'automatisation des dispositifs ou des équipements de suivi et de gestion.

Par ailleurs, les avancées technologiques dans le sous-secteur de l'assainissement restent encore plus problématiques que celles enregistrées au niveau de l'approvisionnement en eau potable. Pour les latrines par exemple, les modèles VIP (latrines ventilées améliorées) sont beaucoup plus répandus en milieu rural; tandis que les modèles de toilettes avec tank septique, où le tank est souvent partagé par différentes habitations, sont les plus recommandés en milieu populaire. Il convient de noter ici que certains modèles, souvent plus chers, qui permettent directement de récupérer les excréta comme compost, sont finalement avec le temps acceptés par les populations.

En matière de traitement des eaux usées, les mécanismes de traitement biologique naturel dans des projets de lagunage à microphytes et macrophytes permettent de diminuer la demande biologique en oxygène à 85% et les coliformes fécaux à 95%, permettant ainsi à l'eau traitée d'être réutilisée pour l'irrigation et même les besoins du bétail. Notons ici qu'il existe d'autres technologies qui sont basées sur le mécanisme d'épuration anaérobie.

Au niveau de l'irrigation à petite échelle, les recherches se sont concentrées surtout sur l'économie de l'eau et les systèmes

d'irrigation de goutte à goutte sont les plus répandus dans les zones à carence d'eau.

Il convient de rappeler que la majorité des technologies décrites ci-dessus sont produites, commercialisées et entretenues à un niveau local permettant de créer de l'emploi et de générer des bénéfices socio-économiques pour leurs usagers. Tout en ayant démontré leur efficacité dans la réduction de pauvreté, il est encore question de savoir comment mieux développer et vulgariser ces technologies dans les pays en développement.

Par ailleurs, les initiatives du secteur privé pour fournir de l'eau et faciliter l'assainissement embrassent de plus en plus des nouvelles technologies. Pour l'instant le secteur privé recourt plus aux technologies nouvelles de panneaux solaires ou systèmes d'irrigation à télégestion dans les pays industrialisés. Les organisations de développement, tout en investissant de plus en plus dans le renforcement institutionnel et organisationnel pour un développement local, jouent aussi et continueront de jouer un rôle important pour une bonne capitalisation et vulgarisation des technologies appropriées, notamment en milieu rural.

L'ODD #6 : Garantir l'accès de tous à des sources d'eau potable et à l'assainissement d'ici 2030

L'accès à l'eau est devenu une réalité pour plus de 2,6 milliards de personnes au cours des dernières années. Cependant au-delà des progrès substantiels réalisés dans ce secteur, il importe de rappeler que 663 millions de personnes — principalement dans les zones rurales — en sont encore privées et un tiers de l'humanité n'a toujours pas accès à des services d'assainissement de base. Il y'a également lieu de noter que dans le monde, une personne sur trois n'exploite pas une eau potable gérée en toute sécurité, deux personnes sur cinq ne disposent pas d'une installation de base pour se laver les mains avec de l'eau et du savon, et plus de 673 millions de personnes pratiquent encore la défécation à l'air libre.

Alors que les OMD qui se proposaient de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau et à l'assainissement n'ont pas pu être totalement atteints en 2015, l'objectif de développement durable numéro 6 (ODD6) des Nations unies va bien plus loin et vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030, en particulier pour les populations vulnérables. Par ailleurs, l'ODD6 ambitionne aussi la gestion durable de l'eau en termes de qualité, d'usage durable et efficace, de protection des écosystèmes, et de réduction du nombre de personnes souffrant de sa pénurie. De plus cet objectif intègre

la notion de gestion transfrontalière de l'eau comme ressource essentielle à la gestion durable, mais également promotrice de paix et de coopération.

La crise des coronavirus a mis en évidence l'importance cruciale de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour la protection de la santé humaine et permet de redoubler d'efforts pour atteindre l'ODD6. Malgré les efforts et les progrès, les déficits de financement et la faiblesse des systèmes gouvernementaux empêchent de nombreux pays de réaliser les progrès nécessaires. À moins que les taux de progrès actuels n'augmentent considérablement, les cibles de l'ODD6 ne seront pas atteintes d'ici 2030.

Le financement disponible pour les cibles de l'ODD6 est insuffisant pour répondre aux besoins des pays. Les engagements d'APD en faveur du secteur de l'eau ont diminué de 9% en 2018 par rapport à l'année précédente, contre une augmentation de 38% entre 2016 et 2017. Les données de plusieurs PED ont montré un des déficits de financement importants entre les besoins identifiés pour atteindre les objectifs nationaux de la cible de l'ODD6 et les financements disponibles. A cet effet, il s'avère que l'augmentation des engagements des donateurs envers le secteur de l'eau reste cruciale pour maintenir les progrès vers l'ODD6.

Du côté positif, les décaissements d'APD au secteur de l'eau ont augmenté de 6% depuis 2017, atteignant 9,4 milliards de dollars en 2018, malgré la baisse globale de 1,9% des décaissements d'APD dans tous les secteurs. Les décaissements pour le secteur de l'eau et de l'assainissement ont augmenté de 9%, y compris une augmentation de 346 millions de dollars en faveur de l'Afrique subsaharienne pour les grands systèmes d'eau potable et la politique et la gestion administrative du secteur de l'eau.

Le regard porté sur le cadre mondial de gestion des ressources en eau suggère que le bilan de mise en œuvre reste en deçà des attentes et doit vigoureusement être amélioré. Sur les 172 pays qui ont fait un rapport en 2018, 60% ont déclaré des niveaux de mise en œuvre très faibles, faibles ou moyens-faibles. Il est peu probable que ces pays atteignent l'objectif de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau d'ici 2030. En 2018, le score global moyen pour la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau était de 49 sur 100. La mise en œuvre est particulièrement lente d'environ 90% pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie centrale et méridionale et d'Océanie et de 50 à 70% pour les pays d'Afrique subsaharienne, d'Asie de l'Est et du Sud-Est et Afrique du Nord et Asie occidentale. Une accélération des progrès est nécessaire dans ces pays, en particulier dans le domaine de la collecte de revenus pour un financement durable.

LES CIBLES DES NATIONS UNIES POUR L'ODD6 (EAU ET ASSAINISSEMENT)

- 6.1** D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.
- 6.2** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.
- 6.3** D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.
- 6.4** D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.
- 6.5** D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière.
- 6.6** D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.
- 6.7 a** D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation.
- 6.7 b** Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Source : Nations-Unies

STRATEGIE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE EN MATIERE D'EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Groupe de la Banque mondiale en réorganisant sa structure en pôles mondiaux d'expertise a regroupé 32 unités qui intervenaient sur différents aspects de l'eau à travers le monde en un pôle mondial d'expertise unique axé sur la mise en œuvre du programme complet sur l'eau (pôle Eau). Le Plan d'action stratégique actualisé pour l'eau a pour vision la sécurité hydrique pour tous. Il réalise cette vision par le biais de trois piliers interdépendants, à savoir : (1) la préservation des ressources hydriques ; (2) le développement de la prestation des services ; et (3) le renforcement de la résilience.

Pilier 1 : La préservation des ressources hydriques

Ce pilier se propose d'aller au-delà de la gestion de la ressource et de se concentrer sur sa préservation pour les générations actuelles et futures. Il couvre les quatre axes d'intervention suivants :

Préserver l'eau — Il s'agit essentiellement de mieux gérer la ressource au niveau du bassin hydrographique, de la ville, du pays et du territoire transfrontalier ; d'assurer la protection des bassins hydrographiques et des aquifères au-delà des frontières administratives, politiques et sectorielles ; et de soutenir les politiques, des lois et des institutions efficaces dans le domaine de l'eau et de l'environnement pour une gestion intégrée de l'eau, dans le but d'optimiser l'utilisation de la ressource grâce à une planification et des incitations meilleures. Pour mieux préserver l'eau, le pôle Eau soutient la création de plateformes et l'établissement de processus d'interaction entre les parties prenantes pour mieux gérer les arrangements entre les utilisateurs de l'eau ; se propose d'accroître les avantages liés aux ressources en eau tout en favorisant une gestion plus axée sur les données, une meilleure compréhension des bilans hydriques et l'utilisation de nouvelles technologies ; et apporte des solutions naturelles et aide à optimiser l'utilisation des infrastructures vertes et grises à des fins multiples, notamment l'hydroélectricité, la consommation humaine, la gestion des inondations et l'agriculture.

Valoriser l'eau — Il s'agit de mettre en exergue les principes de Bellagio pour la valorisation de l'eau et de reconnaître les multiples valeurs de l'eau, au-delà de l'évaluation financière axée sur la tarification de l'eau, notamment les liens étroits qui existent entre les besoins humains et les valeurs sociales, les considérations

culturelles, le bien-être économique et la viabilité des écosystèmes d'eau douce. Pour valoriser l'eau, le pôle soutient l'élaboration de dispositifs transparents pour répartir l'eau de manière équitable et efficace, protéger les ressources en eau et éduquer et autonomiser les individus, notamment les groupes exclus et les jeunes.

Stocker l'eau — Accroître l'approvisionnement et assurer la disponibilité en eau est une priorité. A cet effet, le pôle investit dans le stockage, la réutilisation et le recyclage de l'eau et, lorsque cela est viable, dans le dessalement et dans d'autres technologies pour créer de l'eau « nouvelle ». Il soutient la préservation des eaux souterraines et la prise en compte du lien entre les eaux souterraines et les eaux de surface. Il travaille en étroite collaboration avec le secteur de l'énergie sur le Protocole d'évaluation de la durabilité de l'hydroélectricité et la mise au point d'outils pour l'exploitation de barrages polyvalents et collabore avec les clients dans la conception de programmes nationaux de sécurité des barrages.

Partager l'eau — Le pôle aide les pays riverains et les organisations régionales des bassins fluviaux à trouver des moyens de partager les eaux transfrontalières et à encourager des politiques visant à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau et à améliorer la répartition de la ressource. Pour ce faire, il fournit aux pays l'expertise, les connaissances, l'analyse et le financement dont ils ont besoin pour promouvoir les efforts de planification stratégique à l'échelle du bassin afin de réduire les conflits et d'encourager la coopération.

Pilier 2 : Le développement de la prestation des services

Le pôle Eau se propose d'aider les pays à avoir un accès universel à l'eau et à l'assainissement et à améliorer l'usage de l'eau dans l'agriculture. Pour ce faire, plusieurs secteurs d'activité sont couverts.

D'abord le Pôle soutient des réformes des politiques, des institutions et des règlements visant à inciter les services publics à être responsables, efficaces et solvables. Il s'agit d'aboutir à une viabilité financière, d'assurer un équilibre approprié entre les tarifs, taxes et transferts, de s'assurer que les tarifs soient établis de manière appropriée et que les subventions sont ciblées en fonction des besoins et de l'accessibilité économique. Il faut donc s'assurer que le secteur soit financièrement viable pour

attirer des financements privés, notamment par l'intermédiaire de l'IFC et de MIGA.

Ensuite il faut investir dans l'assainissement afin de prévenir des décès inutiles, investir dans les populations et transformer des vies. Pour ce faire il faut accompagner la volonté politique des pays en se fixant des objectifs ambitieux, tels qu'éliminer la défécation en plein air en Afrique. A travers la collaboration avec les partenaires de la Fondation Bill et Melinda Gates, de l'UNICEF, de Toilet Board Coalition, de Water Aid et des banques régionales de développement, le pôle Eau œuvre à l'intégration des services d'assainissement à l'échelle de la ville (CWIS) et à l'économie de l'assainissement, tout en promouvant l'innovation des technologies de traitement des eaux usées au moyen d'approches centralisées et décentralisées. Le pôle adopte une approche axée sur l'économie « circulaire », en opposition à l'actuelle méthode « linéaire », en vue d'aborder la problématique des eaux usées sous l'angle d'une perspective plus « circulaire », se fondant sur le principe que les eaux usées contiennent des ressources précieuses telles que l'eau, les nutriments et l'énergie.

Le pôle Eau aide les gouvernements à réaliser l'objectif de l'accès universel, en passant des projets bénéficiant de régimes d'exception à des programmes nationaux, fondés sur des réformes politiques, et l'octroi de financement basé sur des résultats.

Le pôle Eau supporte le développement de l'agriculture en aidant les efforts visant la sécurité alimentaire, l'emploi et la croissance économique qui passent par l'irrigation et le drainage. Pour ce faire, il faudrait soutenir la modernisation des systèmes d'irrigation et entreprendre les réformes institutionnelles nécessaires pour cibler et améliorer la prestation de services et l'efficacité de l'utilisation de l'eau, cela en faisant face à l'évolution des systèmes agricoles et à une demande en hausse et soutenant des pratiques et des politiques agricoles favorables au climat. Le pôle Eau continuera de promouvoir le mouvement émergent d'une prise en main de l'irrigation par les agriculteurs, en collaborant avec l'IFC pour attirer le secteur privé et promouvoir l'accès des agriculteurs au marché.

Enfin, étant donné que ce sont les agriculteurs qui gèrent la majorité des ressources bleues, et en particulier les ressources vertes, dans la plupart des pays, le pôle met un accent sur la gestion optimale de l'utilisation de l'eau. A cet effet, il appuie les travaux du Groupe des ressources en eau 2030 pour recueillir les objectifs d'utilisation rationnelle de l'eau de la part du secteur privé et des principaux utilisateurs.

Pilier 3 : Le renforcement de la résilience

L'adaptation efficace aux changements climatiques nécessite une gestion rationnelle de l'eau afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience. Le pôle Eau aide les pays à répondre aux conditions météorologiques extrêmes et à renforcer leur résilience climatique à long terme en raffermissant les services hydrométéorologiques, la planification et les infrastructures appropriées.

Le Pôle Eau et ses partenaires ont créé le Partenariat mondial pour la sécurité de l'eau et l'assainissement en 2017. Pour mieux mener sa mission d'assurer l'approvisionnement en eau pour tous dans le monde, la recherche de haut niveau et les connaissances systématiques sont essentielles pour assurer la qualité des opérations et guider les discussions aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du GBM. La vision du pôle Eau intègre les principaux thèmes convenus dans le cadre du Partenariat mondial pour la sécurité de l'eau et l'assainissement, à savoir : la (i) durabilité, (ii) l'inclusion, (iii) les institutions, (iv) la résilience et (v) l'effet de levier financier ; ainsi que la mise en œuvre du concept d'une économie circulaire suivant lequel l'eau est une ressource limitée et sa demande dépasse son offre dans la plupart des régions.

Pour la mise en œuvre de son plan stratégique, le pôle Eau prévoit des engagements nationaux et régionaux plus globaux et mieux coordonnés. Dans ce contexte, le pôle soutient les diverses plateformes des pays en développement sur l'eau afin de rassembler tous les utilisateurs de l'eau et de mieux appréhender l'apport de l'eau au niveau de la santé et la nutrition, l'agriculture, l'énergie, la pauvreté, la protection contre les inondations et la gestion des risques de catastrophe, la planification urbaine, etc. Il faut donc protéger les sources d'eau et les bassins hydrographiques, adopter une approche plus coordonnée de gestion des ressources dans tous les secteurs, identifier et gérer les compromis, et créer des synergies.

De même, le pôle Eau soutient également des opérations plus inclusives qui offrent des services d'eau plus accessibles aux femmes, aux personnes handicapées, aux jeunes et aux adultes, aux populations autochtones et aux groupes ethniques minoritaires, ainsi qu'aux autres personnes vulnérables et marginalisées.

Le pôle Eau soutient le recours aux technologies prometteuses, telles que la télédétection de l'eau et la décontamination de l'eau gratuite. Pour mieux développer des modèles complexes pour la gestion de l'eau, le Pôle soutient l'utilisation de l'Internet des objets, qui permet une irrigation intelligente, un contrôle de la qualité de l'eau, ainsi que d'autres nouvelles capacités informatiques. Le Pôle Eau travaille en partenariat avec le Forum économique mondial et un certain nombre d'accélérateurs

d'entreprises pour faire correspondre l'offre de technologies de pointe à la demande des pays clients, afin de catalyser et intégrer l'innovation perturbatrice dans le secteur de l'eau.

Pour conclure, la Stratégie du pôle Eau repose sur un engagement et un leadership politique, des innovations technologiques et des avancées dans les modèles de prestation de services et de

financement qui sont tous des éléments nécessaires pour aider les gouvernements à respecter leur engagement pour atteindre les ODD, notamment l'ODD6. La pression pour avoir accès à l'eau augmente et des mesures urgentes sont nécessaires qui appellent à mettre en place des solutions suffisamment audacieuses pour y répondre. Le Pôle mondial d'expertise en Eau du GBM se dit prêt à relever ce défi avec les gouvernements.

PROJETS RÉCENTS EN FAVEUR DE SEPT PAYS DU GROUPE AFRIQUE II EN APPUI AU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT : RÉFORMES ET RÉSULTATS

Bénin : Un système d'information nationale pour le suivi du patrimoine et de l'exploitation en appui à la réforme du secteur de l'eau rural

L'introduction des Technologies de l'Information et de Communication (TIC) dans le suivi-gestion des Adductions d'Eau Villageoise (AEV) fait partie d'une réforme globale de professionnalisation de la gestion de l'approvisionnement en eau potable des centres semi-urbains du Bénin. À long terme, l'objectif est surtout d'assurer la pérennité du service public de l'eau à travers une meilleure prestation de service des opérateurs d'AEV. Cette réforme a également pour objectif d'améliorer la gestion des adductions d'eau potable, un objectif requérant une description détaillée du patrimoine ainsi qu'une capacité de suivi et de contrôle des données d'exploitation des systèmes. Une telle pérennisation se base sur une amélioration des rendements des dites AEV, encourageant ainsi un plus grand rôle pour le secteur privé par le biais de mécanismes tels les partenariats publics privés. Dans ce contexte, les TIC se doivent toutefois d'être faciles d'utilisation par tous les acteurs impliqués, en commençant par le fermier, la Commune et le Service de l'État en tant que régulateur.

Plusieurs opérations pilotes d'exploitation ont été menées avec le soutien de la Banque mondiale, par mWater, un outil de gestion et de maîtrise de l'information pour le suivi-gestion des AEV. L'objectif de ces opérations pilotes était d'optimiser le suivi de la gestion des systèmes d'adduction d'eau villageoise (AEV) en milieu rural au Bénin. Ces études ont démontré à la fois les limites du système d'affermage confié à des opérateurs locaux par les communes, mais aussi le potentiel de la digitalisation de la gestion de ces AEV pour apprécier en temps réel leurs performances et identifier les pistes d'amélioration. Les données rassemblées lors de ces opérations pilotes ont permis d'alimenter

la formulation de la vision du Bénin de développer des systèmes d'AEP de plus grande taille et mieux adaptés à la couverture de l'accès à l'eau en milieu rural dont la gestion devrait être confiée à des opérateurs professionnels et suivis de manière transparente et performante pour garantir la meilleure qualité de service aux abonnés. Cette vision a été transcrite dans l'expression de la réforme du secteur, portée par L'Agence Nationale pour L'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEMPR) Cette vision a également soutenu la négociation réussie de plusieurs financements de partenaires de développement publics comme privés, attirés par la perspective de participer à l'établissement d'une transformation innovante du secteur. Ainsi l'ANAEMPR a réussi à mobiliser plus de 440 millions de dollars en complément du budget de l'Etat pour implémenter cette stratégie et la conduire avec succès vers une modernisation et une gestion professionnelle.

La plateforme Utility85 (nouvelle version de mWater) a été retenue comme outil de gestion et de maîtrise de l'information pour le suivi-gestion du patrimoine et de l'exploitation des AEP en milieu rural au Bénin. L'exploitation d'Utility85 a permis à L'Agence Nationale pour L'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEMPR) du Bénin d'instrumentaliser avec précision la transformation du secteur de l'eau en milieu rural engagée par le Gouvernement du Bénin pour garantir l'accès à un service de l'eau de qualité à l'ensemble de la population. A travers Utility85, les données sur tous les aspects de l'infrastructure et de l'opération des AEP sont ainsi acquises, informatisées, analysées, sauvegardées et sécurisées. La plateforme Utility85 comprend à ce jour :

Un inventaire exhaustif des infrastructures d'eau existantes en milieu rural, soit 649 AEV, relevés et digitalisés, dotant ainsi le pays d'une base de données complète et à jour détaillant tous les éléments du réseau depuis le point d'eau individuel jusqu'à la station de pompage ;

Les performances individuelles de ces AEV ont été benchmarkées et programmées, du rendement jusqu'au tarif de l'eau par AEV

L'ensemble du patrimoine des réseaux a été financièrement valorisé ;

Les budgets de renouvellement, de mise en conformité comme d'investissement des AEV ont été estimés ;

Les études pour les travaux d'extension des systèmes existants comme de construction de nouveaux systèmes sont programmées

Les services de gestion digitalisée des AEV ont été actionnés pour assurer un suivi granulaire de leur activité ;

Les services de gestion de la relation client, incluant :

Un centre d'appels centralisé intégré dans un cockpit de supervision des systèmes d'eau a été déployé ;

Un service de consultation de la consommation et de paiement mobile des factures d'eau ;

Un service de gestion des retours d'intervention des équipes techniques en charge de la maintenance du réseau.

L'ensemble de ces données générées par ces services est organisé dans des tableaux de bord interactifs mis à disposition de chaque acteur qui peut ainsi suivre les performances de son propre dispositif. Par exemple :

L'ANAEMR depuis son tableau interactif pilote le suivi du dossier d'appels d'offre de recrutement des futurs opérateurs régionaux chargés de gérer les AEV.

Ces mêmes opérateurs disposent de leur propre tableau bord dès la préparation de leur réponse à cet appel d'offre depuis lequel ils accèdent à l'ensemble des données du périmètre sur lequel ils postulent.

Les abonnés peuvent appeler directement le centre d'appels pour une prise en charge directe et personnalisée de leurs réclamations.

Les rapports d'activités et les états d'avancement dus aux partenaires financiers de l'ANAEMR sont directement alimentés par la plate-forme.

Plusieurs solutions innovantes offertes par ce dispositif UtilitY85 vont continuer à être développées, comme l'exploitation de l'intelligence artificielle couplée à l'imagerie satellitaire pour l'identification du marché adressable des opérateurs (futurs abonnés), et la planification et l'optimisation de la gestion et du suivi des travaux afin de réduire les coûts d'investissement

dans les réseaux et améliorer leur retour social ou leur retour économique.

Les perspectives pour le secteur de l'accès à l'eau potable au Bénin et pour les autres pays

Les perspectives pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable au Bénin sont aujourd'hui évidentes. En digitalisant le secteur avec la plate-forme UtilitY85 le Bénin mène, à rythme accéléré mais totalement maîtrisé, sa transformation en un secteur professionnalisé et performant. En détendant les relations entre les acteurs de cette même chaîne de valeur du secteur, des mécanismes innovants de gestion responsable des systèmes d'eau peuvent être explorés en limitant les frictions rencontrées dans les systèmes gérés de manière classique. L'un des premiers impacts observés est celui de l'attractivité générée auprès des opérateurs internationaux qui maintenant rassurés par la transparence et la qualité de la régulation du secteur postulent pour obtenir la gestion d'un de ses périmètres. Cet intérêt couplé à celui des investisseurs rassurés par la qualité des données générées par l'ensemble des acteurs du secteur, permet d'envisager une accélération de l'atteinte des objectifs de développement pour les pays désireux de s'engager dans une démarche identique à celle du Bénin.

Burkina Faso : Assurer un accès équitable et durable à l'eau potable et aux services d'assainissement en milieu urbain

Depuis plus de 15 ans, la Banque mondiale accompagne le Burkina Faso dans ses efforts pour améliorer l'accès à des services d'eau et d'assainissement pérennes en milieux urbains et ruraux. Grâce aux ressources de l'IDA, la Banque a financé trois opérations d'envergure, notamment le Projet Sectoriel Eau en milieu Urbain (PSEU : 2009-2018). Aujourd'hui, plus de 1,7 million de personnes ont accès à de meilleurs services d'eau et d'assainissement ; l'équilibre financier de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) a été restauré et est maintenu ; et le modèle innovant de gestion déléguée, qui met les opérateurs du secteur privé au service des personnes pauvres dans les zones périurbaines et rurales, est en train d'être transposé sur une plus grande échelle.

L'enjeu

La population actuelle du Burkina Faso est de 18,5 millions d'habitants et l'urbanisation de plus en plus rapide du pays

augmente les pressions sur les maigres ressources en eau et le peu d'infrastructures existantes. Avec un taux de croissance annuel de 5,2 %, 40 % de la population vivra dans les centres urbains d'ici 2030, surtout dans des habitats informels.

Le pays ne compte qu'un seul cours d'eau permanent, les ressources en eau sont limitées et le coût de leur distribution est élevé. Jusqu'en 2007, la capitale, Ouagadougou, était principalement alimentée par les eaux provenant du barrage très pollué de Loumbila (à 20 kilomètres au nord de la ville) et des puits construits tout autour de la ville. Les pénuries d'eau étaient fréquentes.

Certes, 72,4 % des habitants du pays (zones urbaines et rurales confondues) ont globalement accès à des sources d'eau améliorées, mais en 2016 des disparités étaient encore observées en la matière entre les zones urbaines (92,0 %) et les zones rurales (65,3 %). Avec un taux national global de 19,8 %, l'accès à des installations sanitaires satisfaisantes reste faible aussi bien en zone urbaine que rurale (36,1 % et 13,7 % respectivement).

La démarche

S'appuyant sur une succession de stratégies d'aide-pays et, plus récemment, sur la Stratégie de partenariat-pays 2013-2016, la Banque a accompagné le Burkina Faso dans sa Stratégie de réduction de la pauvreté (2000-2010), la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (2011-2015) et le Plan national de développement économique et social (2016-2020), qui englobe les plans d'investissements pour les objectifs de développement durable (ODD) (2016-2030).

Au cours des 20 dernières années, la Banque a été le principal partenaire du Burkina Faso dans le développement du secteur de l'eau et de l'assainissement grâce aux crédits de l'Association Internationale de Développement (IDA) et aux connaissances qu'elle lui a apportées. Un montant de 266 millions de dollars a été mobilisé pour les opérations et l'assistance technique de la Banque au titre de projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement en zones urbaines et rurales.

Les résultats

Le Burkina Faso a obtenu des résultats remarquables dans le secteur de l'eau et de l'assainissement grâce au concours de la Banque mondiale.

Le Projet Sectoriel Eau en Milieu Urbain (PSEU : 2009-2018) en cours d'exécution porte déjà des fruits. En décembre 2016,

environ 610 000 personnes avaient accès à l'eau courante grâce aux branchements domestiques et aux bornes-fontaines ; près de 440 000 personnes avaient désormais accès à de meilleurs services d'assainissement et quelque 120 000 élèves profitaient de meilleures installations sanitaires à l'école, ce qui avait une incidence positive sur leur santé et leur taux de présence à l'école.

L'équilibre financier du secteur est maintenu grâce à un solde positif net de 6 millions de dollars. La gestion opérationnelle du secteur s'est considérablement améliorée et l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), entité parapublique, se classe aujourd'hui parmi les meilleurs dans son domaine en Afrique subsaharienne avec une productivité de 2,9 agents pour 1 000 branchements et un taux de recouvrement des factures de 97,7 %. (Voir l'encadré sur les performances de l'ONEA)

Avant le PSEU, la mise en œuvre du Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga (2001-2017, financé par 12 bailleurs, dont l'IDA) a globalement produit les résultats suivants :

À Ouagadougou, i) l'accès à l'eau potable s'est sensiblement amélioré, de 54 % en 2001 à 90 % en 2016 (63 % de personnes étant desservies par des branchements domestiques et 27 % par des bornes-fontaines) ; ii) les frais de raccordement ont considérablement baissé, de 250 dollars à 50 dollars par branchement, outre l'application d'un tarif social forfaitaire sur les premiers 8 m³ d'eau consommés dans le mois ; iii) le rééquilibrage financier du secteur urbain depuis 2006 et iv) la mise en service de 160 200 nouveaux branchements domestiques sociaux (108 000 lors de la phase 1 du projet de Ziga), notamment en milieu périurbain, et l'installation de 711 bornes-fontaines

La Banque a en outre alloué un montant de 1 million de dollars sous forme d'assistance technique pour encourager la participation des opérateurs privés nationaux dans l'approvisionnement des zones périurbaines et engager des réformes stratégiques dans le secteur de l'eau en milieu rural.

Grâce au projet pilote de gestion déléguée de l'approvisionnement en eau des quartiers périurbains à Ouagadougou, 107 000 personnes parmi les déshérités vivant en milieu urbain dans des quartiers non structurés ont pu bénéficier d'un accès durable à de meilleurs services. Le projet a permis de réduire leurs dépenses mensuelles de 4 dollars à 2,8 dollars (pour recueillir de l'eau au niveau des bornes-fontaines) et à 3,5 dollars pour les branchements domestiques.

Pas moins de 110 emplois directs ont été créés et les cinq

opérateurs privés retenus ont vu leurs bénéfices nets combinés augmenter d'environ 70 000 dollars en 2010 à 250 000 dollars en 2014.

Dans le cadre du Projet de développement des communautés rurales (CBRD, 2001-2013), près de 1,4 million de personnes vivant en milieu rural ont pu avoir accès à l'eau potable, ce qui a amélioré la santé de ces populations et réduit le temps consacré (surtout par les femmes) à puiser de l'eau.

La contribution du Groupe de la Banque mondiale

En décembre 2016, les engagements au titre des opérations et de l'assistance technique de la Banque dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain s'élevaient au total à près de 266 millions de dollars en financements de l'IDA et du fonds fiduciaire répartis ainsi qu'il suit : 70 millions de dollars dans le cadre du projet d'alimentation en eau de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga ; 160 millions de dollars pour le PSEU ; 35 millions de dollars pour le CBRD et 1 million de dollars pour l'assistance technique en vue des réformes sectorielles dans le cadre du Programme eau et assainissement.

De plus, la Banque apporte son appui depuis plus de dix ans au développement du secteur par le biais du Programme eau et assainissement. Elle a accompagné avec succès le Burkina Faso dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action et de la stratégie du secteur de l'eau et de l'assainissement dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, en étroite collaboration avec les principales agences concernées, les partenaires de développement et d'autres intervenants.

Pour aider le Burkina Faso à combler les carences dans la gestion de son patrimoine hydraulique, la Banque a mené les actions suivantes dans le cadre d'un dialogue sectoriel : i) faciliter des visites d'étude dans les pays voulus ; ii) convaincre les pouvoirs publics et les acteurs du secteur d'intégrer systématiquement les groupes des personnes pauvres et des personnes vulnérables dans les documents de politique et de stratégie sectorielles ainsi que dans les programmes d'investissement relatifs aux ODD (2016-2030) ; iii) entreprendre une étude sur des tarifs de l'eau favorables aux pauvres en milieu rural dans le cadre d'une stratégie sectorielle de partenariat public privé validée par les acteurs nationaux en 2015 ; et iv) aider l'ONEA à exécuter un projet pilote dans cinq quartiers périurbains de Ouagadougou, dans lesquels la gestion déléguée des systèmes d'approvisionnement en eau est assurée par de petits entrepreneurs privés (en partenariat avec l'Agence française de développement).

Les partenaires

Le succès de la réforme du secteur de l'eau en milieu urbain au Burkina Faso résulte en grande partie des effets conjugués de la ferme volonté politique des autorités, de la mise en place d'un cadre de gouvernance approprié, de la gestion efficace de l'ONEA par les pouvoirs publics, du recours innovant au secteur privé et du solide appui financier des bailleurs de fonds.

En sa qualité de principal partenaire, la Banque mondiale a aidé à mobiliser d'importantes ressources auprès des bailleurs de fonds et d'organismes bilatéraux, notamment la Banque africaine de développement, la Banque ouest-africaine de développement, l'Union européenne, l'Agence française de développement, la Banque européenne d'investissement, la Coopération financière allemande, la Belgique, la Banque islamique de développement, la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Fonds nordique pour le développement, le Fonds saoudien pour le développement, le Fonds koweïtien et le Fonds de l'OPEP, la Suède, l'Espagne, le Danemark, le Fonds d'urgence international des Nations Unies pour les enfants, l'Agence des États-Unis pour le développement international, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et les partenaires de coopération décentralisée (coopération nord-sud entre collectivités locales).

La Banque aidera le Burkina Faso à relever les défis persistants et consolidera sa position de partenaire privilégié dans le renforcement du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Les perspectives

En dépit des efforts faits par les autorités du Burkina Faso tout au long de ces 15 dernières années, les personnes pauvres ont toujours du mal à bénéficier de meilleurs services d'eau et d'assainissement, surtout dans les habitats périurbains et les zones rurales.

Depuis la décentralisation de 2009, les municipalités rurales sont chargées de la gestion de l'eau et de l'assainissement. L'ONEA reste le principal fournisseur dans les zones urbaines, c'est-à-dire dans 54 municipalités (notamment celle de Ouagadougou). La décentralisation n'a toutefois pas été totale, les administrations centrale et locales devant améliorer leur capacité de prestation des services avant d'entreprendre la fourniture de services publics tels que l'eau et l'assainissement. À ce jour, bon nombre des missions dévolues aux municipalités sont encore assurées par les agences nationales.

Le plan national ou la Stratégie nationale de réduction de la

pauvreté adoptée par l'État en 2000 visait à réduire les inégalités en faisant de l'équité une priorité. Il apparaît pourtant que les inégalités géographiques (dues soit aux mauvaises conditions hydrogéologiques, soit à la faiblesse des investissements, soit aux deux) sont consubstantielles aux inégalités économiques et ce sont les segments les plus pauvres de la population qui en pâtissent. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, l'objectif spécifique est d'en généraliser l'accès d'ici 2030 en adoptant une stratégie qui tient compte des personnes pauvres et des personnes vulnérables. Le succès de la mise en œuvre de cette stratégie passe par un engagement ferme des acteurs clés et par une bonne dose d'innovation dans les mécanismes de financement, les solutions technologiques et les stratégies favorables aux pauvres et aux vulnérables ainsi que par de nouveaux outils d'information et d'éducation.

La Banque continuera d'accompagner le Burkina Faso en renforçant la réforme sectorielle, en développant la capacité de prestation des services des autorités urbaines et rurales, en aidant à combler les écarts entre milieux urbains et ruraux, surtout en matière d'assainissement, et en renforçant les capacités de gestion intégrée des ressources en eau.

Les bénéficiaires

Depuis 40 ans, Rasmané Compaoré habite la même maison en briques de terre dans l'un des quartiers non structurés que l'on trouve dans la périphérie de Ouagadougou, la capitale très animée

et au climat aride du Burkina Faso. Mais sa cour poussiéreuse ne sera plus jamais la même. Dans un coin non loin de la cuisine, on peut voir briller un robinet en laiton coiffant un tuyau en aluminium. À 82 ans, Compaoré habite pour la première fois de sa vie une maison ayant l'eau courante.

Il fait partie des 50 000 personnes qui se sont jetées à l'eau et ont accepté de prendre un branchement domestique. De l'autre côté du petit mur d'enceinte, des sous-traitants de l'ONEA travaillent sous un soleil de plomb et combent la tranchée creusée pour raccorder Compaoré au principal réseau d'alimentation de Ouagadougou. C'est là le résultat d'un plan national ambitieux, principalement financé par la Banque mondiale, qui vise à accroître l'accès à une eau potable sûre à Ouagadougou grâce à l'extension du réseau de distribution, et à améliorer la gestion du secteur de l'eau en milieu urbain.

Jusqu'alors, Compaoré devait déboursier chaque jour 200 francs CFA (0,4 dollar) pour recueillir de l'eau dans un vieux bidon de 200 litres que l'un de ses quatre enfants devait pousser jusqu'à la fontaine communale la plus proche, à 1 kilomètre. Une tâche ingrate pour un besoin essentiel.

« Il arrivait que mes enfants attendent en vain toute la journée pour avoir de l'eau, en rang dans des files de plusieurs centaines de personnes parfois », a-t-il déclaré. « Au plus fort de la sécheresse, impossible d'avoir de l'eau. Ils revenaient et devaient repartir le lendemain matin ».

PERFORMANCE DE L'OFFICE NATIONALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BURKINA FASO

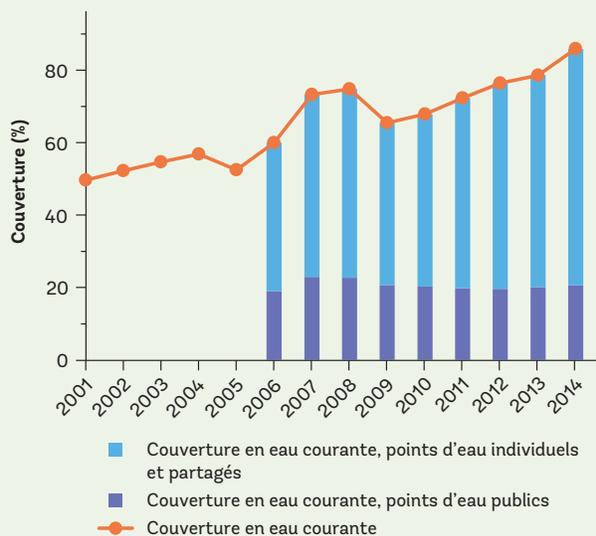
L'ONEA est un service public fournissant des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement des eaux usées et des excréments à 54 villes du Burkina Faso (Sawadogo 2015). Plus de 60 % de ses clients résident dans la capitale, Ouagadougou.

L'ONEA a été créé en tant que service public d'approvisionnement en eau en 1985 et transformé en société d'État en 1994. La même année, le premier contrat-plan (contrat de performance assorti de cibles opérationnelles) a été conclu entre l'ONEA et l'État burkinabè. Un contrat axé sur la performance a par ailleurs été signé avec Veolia pour la période 2001-2006. Aujourd'hui, l'ONEA est détenu et exploité par l'État. Son contrat-plan avec l'État est supervisé par un comité multipartite où siègent des représentants des consommateurs, des organisations non gouvernementales et des

dona-teurs. Ce comité suit la performance de l'Office et de l'État dans le cadre de leur contrat, en se fondant sur des rapports financiers et techniques vérifiés par des tiers.

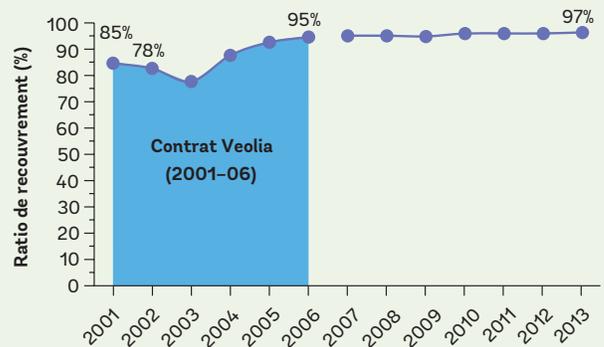
En 2000, l'ONEA desservait près de la moitié de la population de sa zone de desserte, soit 2,3 millions de personnes. En 2014, ce chiffre était de 4 millions de personnes sur 4,6 millions d'habitants (couverture de 86 %). Cette augmentation est d'autant plus remarquable que Ouagadougou est la ville d'Afrique subsaharienne s'étant la plus développée entre 2000 et 2015 (parmi les villes ayant une population de plus d'un million d'habitants en 2015). Au cours de cette période, son taux de croissance annuel moyen était de 7,5 % (Nations Unies, 2014).

Figure 1. Comparaison entre la population desservie et la population de la zone de desserte, 2000-14 (source : IBNET, www.ib-net.org)



La stratégie de l'ONEA est de se concentrer dans un premier temps sur l'amélioration de l'accès pour les pauvres par le biais de fontaines publiques, puis d'augmenter le nombre de branchements individuels. Les données de la figure 1 indiquent qu'elle est efficace. L'ONEA prévoit que 80 % de la population de sa zone de desserte aura l'eau courante à domicile d'ici à 2030. Pour l'heure, le nombre moyen de personnes par branchement reste élevé. Ce nombre était de 13 en 2014, contre 19 en 2000.

Figure 2. Ratio de recouvrement, 2001-13 (source : IBNET, www.ib-net.org)



L'ONEA a également amélioré sa trésorerie grâce à l'efficacité du recouvrement (de 78 % en 2002 à 97 % en 2013), au maintien des faibles niveaux d'Eau non Génératrices de Revenus (ENGR) et à l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre : le nombre d'employés pour 1000 branchements et passe de 10 à 3 entre 2000 et 2014.

Côte d'Ivoire : Une plateforme web innovante pour faire le suivi des bénéficiaires de branchements sociaux à l'eau à l'intérieur du pays dans le contexte de la Covid-19

Le Programme Eau et Assainissement en Milieu Urbain (PREMU) en Côte-d'Ivoire a bénéficié d'un financement initial de la Banque mondiale de 50 millions de dollars en 2017 suivi d'un financement additionnel de 150 millions de dollars en 2019. Le programme doit fournir l'eau potable par branchement à domicile à 45 000 ménages pauvres répartis dans 12 villes de l'intérieur du pays.

Description de la plateforme web de suivi-évaluation

La plateforme web de suivi et d'évaluation a été conçue pour gérer et suivre à distance les activités du programme. Le système consiste en une plateforme web avec une base de données centralisée sur la planification et le suivi du programme. Plus spécifiquement, la plateforme intègre des modules conçus pour faire le suivi des marchés, des activités physiques du programme, des mouvements financiers, des sauvegardes environnementales & sociales (personnes affectées par le programme, accidents, emplois créés) et des indicateurs de performance.

Résultats obtenus

La collecte des informations de suivi se fait à travers un système d'import de données par fichier et aussi avec KoboToolbox qui permet de mesurer le niveau d'avancement à partir de terminaux mobiles



Navigation: A propos du projet | Suivi de l'exécution | Cartographie | Indicateurs du projet | Rapport de suivi | Autres informations | Chargé de suivi PREMU - Ad

Menu: Résumé | Activités du projet | Documents du projet | Equipes du projet

Résumé du Projet

Identification du projet		Consistance du projet	
Code Projet	P156739 - P170502	Approvisionnement en eau en milieu urbain	
Nom	PREMU	• A1 Travaux d'alimentation en eau potable (A... • A2 Travaux d'alimentation en eau potable da... • A3 Etudes techniques et suivi et contrôle d...	
PDO	L'objectif de développement du projet est : accroître l'accès et la qualité des services d'eau et l'accès à l'assainissement dans des zones urbaines sélectionnées et améliorer la planification et le suivi du secteur de l'eau potable en milieu urbain.	Assainissement en milieu urbain	
Dates clés		• B1 Travaux d'assainissement dans les centre... • B2 Etudes techniques et suivi et contrôle d... • B3 Sanitation Works and Relevant Studies in... • B4 Campagne de sensibilisation à l'hygiène	
Dates	Approbation	Entrée en vigueur	Date Cloture
	09-12-2016	17-05-2017	30-04-2024
Données financement			

données sont remontées automatiquement et intégrées à la plateforme dotée d'un système de cartographie numérisée et interactive. Des ONG recrutées par le programme ont recensé une liste de 20.000 bénéficiaires dans les huit villes initiales du programme. Avec la crise de la Covid-19, les activités de ces ONG ont dû s'arrêter faute de possibilités de se déplacer à l'intérieur du pays du mois de mars au mois de juin 2020. Dans ce contexte la plateforme de suivi-évaluation mise en place par le programme avec l'appui de la Banque mondiale s'est révélée un outil important pour continuer à faire à distance le suivi des bénéficiaires et la mise en œuvre du programme de branchements sociaux. A ce jour, plus de 1 000 ménages ont bénéficié des branchements et le programme connaît exactement leur lieu de résidence et peut interagir avec eux à distance pour obtenir leur feedback sur le branchement reçu, la qualité et la fiabilité du service.

Mali : Etendre l'accès à l'eau dans les quartiers défavorisés

En raison d'années de sous-investissement aggravées par une forte croissance démographique, l'accès à l'eau et la qualité du service d'approvisionnement en eau se sont détériorés. 45% de la population de Bamako n'a pas accès à l'eau courante à domicile ; le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain est de 76%. Le gouvernement a lancé le programme transformateur d'Approvisionnement en Eau Potable

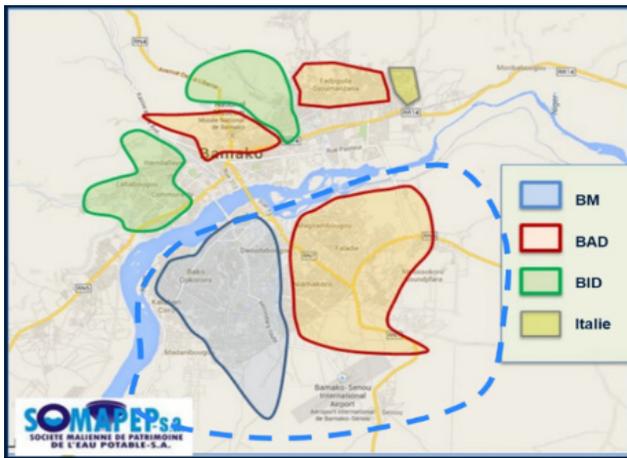
(AEP) de Bamako, dit projet Kabala, en 2012 afin d'augmenter considérablement la production et la distribution d'eau et de fournir des services d'eau de qualité à 95 % de la population d'ici 2025.

La contribution de la Banque mondiale

Le Projet d'Alimentation en Eau Potable en Milieu Urbain (PEMU), a pour objectif d'améliorer l'alimentation en eau de la ville de Bamako à partir de la localité de Kabala et d'étendre les bénéficiaires du projet à six centres secondaires.

Projet Kabala à Bamako

Le projet d'alimentation en eau potable de la ville de Bamako à partir de la localité de Kabala a pour objectif d'assurer l'approvisionnement fiable et durable en eau potable de la ville de Bamako et de ses environs. Il est financé par 7 bailleurs de fonds, dont l'Association Internationale de Développement (IDA), pour 172 milliards FCFA en phase 1. Il vise à renforcer considérablement la production d'eau potable, à travers une station de traitement d'eau de deux tranches de 144 000 m³/j chacune, les capacités de stockage vers les différentes zones de la ville, ainsi que le réseau de distribution (+ 1 500 km) et l'accès au service public d'eau potable à travers un total (tous bailleurs) de plus de 100 000 branchements sociaux et de 1 200 bornes-fontaines.



Carte de distribution : réseaux et connexions

Sept donateurs soutiennent la première phase d'investissements du programme Kabala pour un total de 300 millions de dollars US. La contribution de la Banque mondiale (financement IDA) s'élève à 130 millions de dollars américains. Ce financement sert essentiellement à augmenter la capacité de production, de stockage de l'eau d'une part et l'extension du réseau de distribution d'autre part. En complément, le Projet d'Alimentation en Eau Potable en Milieu Urbain (PEMU) prévoit la construction de bornes fontaines ainsi qu'un important programme de plus de 30 000 branchements sociaux domiciliaires dans tous les zones du projet de Bamako.

Renforcement des systèmes d'AEP dans les centres secondaires

Le projet appuie le renforcement des systèmes d'approvisionnement en eau potable dans les villes de Nioro, Kita, Bougouni, Sélingué, Markala et Gao, par la réhabilitation des infrastructures existantes et la construction de capacités additionnelles de production, stockage et distribution, ainsi que par l'accroissement de l'accès au service public d'eau potable, en fonction des besoins de chacune des villes.

De plus, grâce aux reliquats du projet, celui-ci soutient la réalisation d'études de faisabilité pour d'autres centres urbains en vue de constituer un portefeuille de projets pour attirer des financements additionnels, de l'IDA ou d'autres bailleurs, pour la réalisation des travaux de réhabilitation et extension des systèmes d'AEP dans des plus petits centres récemment intégrés dans le périmètre urbain concédé à la SOMAPEP et désormais gérés par la SOMAGEP tels que Kona et Bore.

Les résultats

Ville de Bamako

Une augmentation substantielle de la production et de la capacité de stockage est déjà réalisée grâce à la construction d'une usine d'eau potable alimentée par le fleuve Niger d'une capacité de 144 000 m³ / jour (financement UE-AFD-BEI), ainsi que deux réservoirs de 20 000 m³ construits et 3 autres en cours de réalisation.

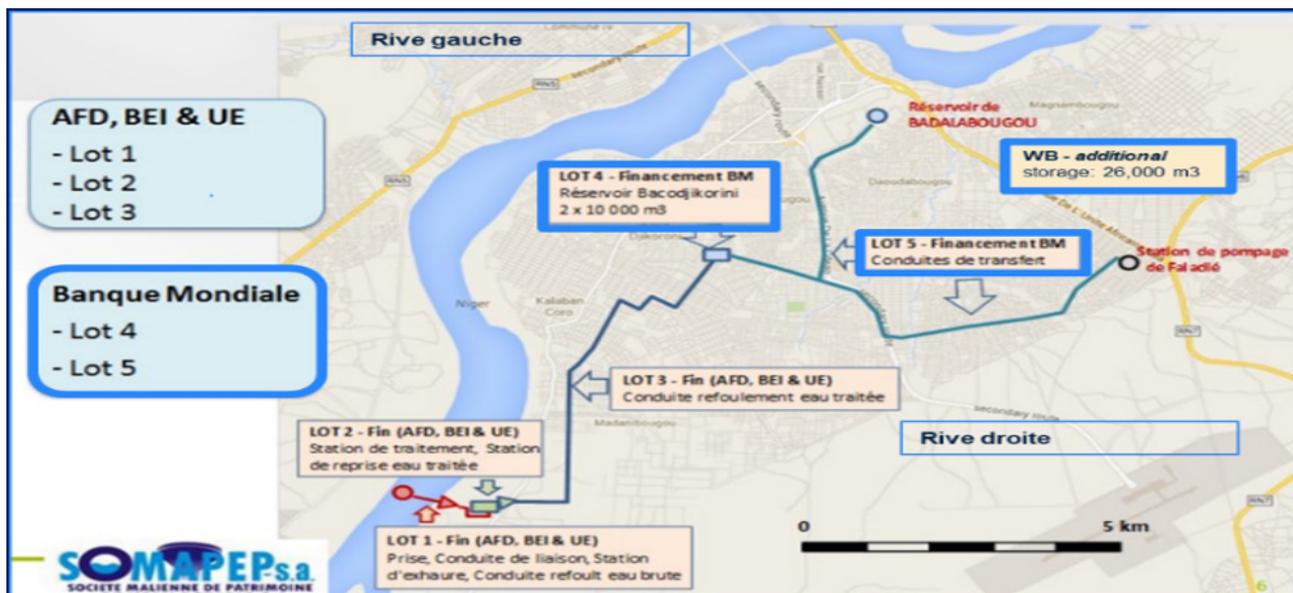
Le réseau de distribution est également renforcé par la pose de 597 Km de conduites primaires, secondaires et tertiaires, ainsi que la réalisation de 300 bornes-fontaines (sur les 1200 bornes-fontaines prévues). En complément, un programme de 100 000 branchements sociaux est en cours de réalisation (dont 30 000 financés dans le cadre du projet de la Banque mondiale).

Villes secondaires

Pour l'ensemble des villes secondaires, des stations de traitement d'eau de forage, ainsi que des réservoirs sont en cours de réalisation et permettront à terme d'augmenter la capacité de production à 7500 m³/jour et la capacité de stockage de 2 000 m³. Le renforcement du réseau de distribution est également en cours de réalisation (190 km de conduite posées sur 360 km prévues).

Les populations de ces villes secondaires pourront bientôt s'approvisionner à travers 400 bornes-fontaines supplémentaires et 20 000 branchements sociaux, qui seront lancés dès la fin des travaux de génie civil.

De plus, grâce aux reliquats sur le financement IDA, le projet soutient la réalisation d'études de faisabilité pour d'autres centres urbains en vue de constituer un portefeuille de programmes pour attirer des financements additionnels, de l'IDA ou d'autres bailleurs, pour la réalisation des travaux de réhabilitation et extension des systèmes d'AEP dans des plus petits centres.



Carte de production, stockage et transmission

Les bénéficiaires

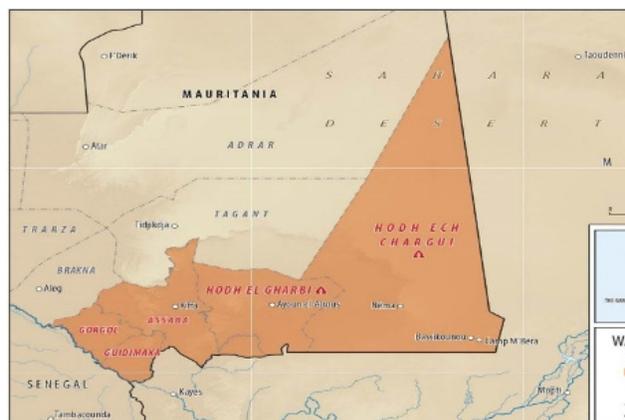
Le projet vise à toucher 996 000 bénéficiaires, dont 50% de femmes, incluant (i) 710 000 personnes bénéficiant d'un nouvel accès à l'eau (210 000 par bornes-fontaines et 500 000 par branchements sociaux) et (ii) 256 000 personnes déjà abonnées à la Société malienne de gestion de l'eau potable (SOMAGEP) dont la qualité de service sera améliorée grâce au projet.

Pour accélérer l'accès aux nouveaux branchements, l'Etat a décidé de réduire considérablement les coûts du raccordement, qui sont subventionnés à travers les projets. Au lieu du prix normal de 120 000 francs CFA (214 US\$), le branchement est désormais offert à 20 000 francs CFA (35 US\$), soit une baisse de plus de 80%. Cette importante réduction permettra aux populations les plus pauvres de la ville de Bamako et dans les autres centres urbains du pays, de bénéficier d'un branchement à domicile.

La SOMAPEP a médiatisé le lancement du programme 100 000 branchements sociaux à travers des conférences de presse et la diffusion de spots et magazines à la télévision et radio pour informer les populations souhaitant bénéficier du programme. En complément, l'Association des Jeunes Professionnels de l'Eau a conduit une « Caravane de l'eau » dans les quartiers pour sensibiliser la population. En juillet 2020, le nombre total de bénéficiaires ayant été raccordés à l'eau courante à travers le programme Kabala était de 254 810 personnes, dont 20 320 sur financement Banque mondiale.

Mauritanie : La problématique de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les camps de réfugiés

Au 31 octobre 2019, la Mauritanie comptait 56 680 réfugiés enregistrés dans le camp de M'Bera, dont 95 % de Maliens ayant fui la guerre en 2012. Les régions d'accueil sont le Hodh Ech Chargui, avec une population de 467 294 habitants, qui accueille le camp de réfugiés de M'Bera, et le Hodh el Gharbi, avec une population de 332 646 habitants. Comme l'ont montré les évaluations du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), la population d'accueil et la population réfugiée ont réussi à coexister, avec peu de tensions entre les deux groupes, qui ont la même composition ethnique et parlent la même langue. Les actions humanitaires, menés par le HCR, ont fourni l'essentiel de l'aide aux réfugiés et, dans une certaine mesure, aux communautés d'accueil.



Les engagements du Gouvernement Mauritanien

Le Gouvernement de Mauritanie (GdM) a publié en 2018 une lettre d'élaboration de politique pour les réfugiés et les communautés d'accueil, qui définit les orientations stratégiques de la réponse nationale à court et moyen terme pour faire face à la situation. Le gouvernement mauritanien a également pris des engagements supplémentaires lors du premier Forum mondial sur les réfugiés en décembre 2019, notamment : préparer un projet de loi sur le droit d'asile qui devrait être adopté en 2020 ; enregistrer tous les réfugiés et leur attribuer un numéro d'identification qui leur permettra d'accéder aux services publics et d'être comptabilisés dans les statistiques nationales ; assurer le même niveau de traitement aux réfugiés qu'aux nationaux ; et veiller à ce que les réfugiés aient le même accès au marché du travail que les nationaux.

La problématique de l'accès à l'eau et l'assainissement dans les camps de réfugiés

Les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour les réfugiés sont gérés par le HCR et des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Le camp de réfugiés de M'Bera est équipé de cinq forages alimentant 12 postes autonome d'eau. Le système rencontre de nombreux problèmes techniques, tels que le manque de pression, qui dégrade la qualité du service et entraîne des pénuries d'eau récurrentes dans le camp.

En ce qui concerne l'assainissement, le camp de M'Bera a été équipé de latrines à fosse améliorée, mais le ratio actuel de quatre ménages (environ 26 personnes en moyenne) par latrine n'est pas viable et nécessite un renforcement de ces infrastructures. Par ailleurs, la vidange des fosses est assurée par une organisation communautaire, Volontaires Réfugiés pour la Propreté dans le Camp (VRPC) avec le soutien de l'ONG Action Contre la Faim (ACF).

La gestion des services d'eau et d'assainissement entre réfugiés et communautés d'accueil se déroule dans un climat apaisé. Les deux populations d'accueil à proximité du camp de M'Bera peuvent bénéficier des mêmes services (santé, éducation et approvisionnement en eau et assainissement) que les réfugiés vivant dans le camp, ce qui a permis de prévenir toute tension. Jusqu'à présent, le Gouvernement de Mauritanie n'a pas été impliqué dans la fourniture de services d'eau et d'assainissement aux réfugiés, mais des discussions sont en cours avec le HCR afin de transférer progressivement ces services à la charge du Gouvernement mauritanien.

Le camp de M'Bera et ses environs sont également sujets à de

fortes inondations, le dernier épisode enregistré en 2018, a entraîné des décès, des destructions de biens et des dégradations écologiques. Dans le camp, 255 ménages ont dû être évacués de leurs maisons. Le risque d'inondation est élevé dans le camp et pourrait être exacerbée par le changement climatique.

Le soutien de la Banque Mondiale

La Banque mondiale apporte son soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil à travers une composante du Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA, 2020-2026). L'objectif global du projet est d'améliorer l'accès à l'eau potable dans les régions les moins desservies de la Mauritanie, grâce à de nouvelles infrastructures et à la réhabilitation d'infrastructures existantes. Le nombre total de bénéficiaires du projet est estimé à 473 000, soit environ 10 % de la population totale et environ 20 % de la population rurale.

La composante du projet dédiée aux réfugiés représente une enveloppe budgétaire de US\$ 12.7 millions (dont US\$ 11.2 millions de fond IDA). Environ 122 000 bénéficiaires sont ciblés et comprennent aussi bien les réfugiés que les communautés d'accueil du Hodh Ech Chargui (abritant le camp de M'Bera) et du Hodh El Gharbi.

Cette composante du projet prévoit : la construction et la réhabilitation de mini systèmes d'approvisionnement en eau potable, la construction de latrines, l'appui à la collecte, au traitement et à la valorisation des boues issues de la vidange des latrines et enfin, le drainage des eaux pluviales du camp de M'Bera, pour réduire les risques d'inondation

Niger : Mobiliser les ressources en eau dans des régions au contexte sécuritaire instable : le cas du barrage de Kandadji

Le bassin du Niger est l'une des régions en voie de développement les plus fragiles du monde.

Troisième plus grand bassin fluvial d'Afrique, le fleuve Niger est l'une des rares sources d'eau pérennes que comptent les terres arides et semi-arides de la région du Sahel. Depuis des milliers d'années, il soutient divers moyens de subsistance, de l'agriculture au pâturage en passant par la pêche. Aujourd'hui, cinq des neuf pays riverains du bassin figurent parmi les vingt pays les plus pauvres du monde, tandis que le Niger a l'indice de développement humain le plus bas au monde. Les menaces d'insécurité alimentaire et de changement climatique sont aggravées par les troubles

sociaux, le terrorisme et les crises de santé publique, qui alimentent tous le cercle vicieux de la pauvreté et de l'insécurité rurales dans la région. Ainsi, six des neuf pays du bassin figurent sur la liste de la Banque mondiale des pays en situation de fragilité et de conflit. Afin d'atténuer les conséquences, le Programme « Kandadji » de Régénération des Ecosystèmes et de Mise en valeur de la vallée du Niger (P-KRESMIN) a officiellement été adopté.

Le programme Kandadji a un impact régional particulier

Le Fleuve Niger est d'une importance capitale pour la Guinée, le Mali, le Niger et le Nigeria, assurant la subsistance des populations riveraines et représentant une ressource vitale dans la partie sahélienne aride du bassin.



Localisation du programme Kandadji (Photo : Site BM description Programme Kandadji)

Bien que le bassin soit confronté à de graves défis, son énorme potentiel de développement des infrastructures, en particulier pour l'irrigation et l'hydroélectricité, reste largement sous-exploité malgré les constructions et les études en cours. La composante 1 vise à renforcer les capacités de l'ABN en matière de développement et de gestion des ressources transfrontalières en eau par des améliorations institutionnelles et organisationnelles et par le renforcement des fonctions principales décrites dans la Charte de l'eau. Au nombre de ces fonctions, les plus importantes sont la prévision des débits (de la Guinée vers le Nigeria) et la gestion coordonnée des réservoirs afin d'optimiser les utilisations productives de l'eau au niveau des bassins tout en faisant respecter des débits environnementaux minimums aux frontières (mesure approuvée par le Conseil des ministres de l'ABN fin 2019).

L'un des piliers de la stratégie de réduction de la pauvreté dans

cette région extrêmement pauvre est l'accès accru et plus fiable à l'eau pour l'agriculture, les moyens de subsistance, les services de santé et le développement dans le bassin du Niger. Le développement et la gestion des ressources en eau et des infrastructures sur le fleuve Niger, sous la direction de l'ABN, sont vitaux pour les neuf pays riverains du bassin. Entre 2002 et 2008, un « processus de vision partagée » a été soutenu par la Banque mondiale et d'autres donateurs à la demande des pays riverains, ce qui a permis l'élaboration et l'approbation par le Conseil des ministres de l'ABN (i) d'un plan d'action pour le développement durable (PADD) reposant sur la construction de trois nouveaux barrages (Fomi en Guinée, Taoussa au Mali et Kandadji au Niger) afin de maximiser les bénéfices pour les populations aux niveaux régional, national et local ; (ii) d'un programme d'investissement sur 20 ans (à hauteur de 8 milliards de dollars sur la base des prix en vigueur en 2008) ; et (iii) de la Charte de l'eau. Une étude des impacts cumulatifs du développement des infrastructures prévues et des activités de développement associées a démontré qu'un cadre régional coordonné maximiserait les bénéfices tout en minimisant les impacts cumulatifs négatifs par rapport aux programmes nationaux initialement prévus. Le barrage de Kandadji est essentiel à la mise en œuvre du PADD : en tant que premier barrage transfrontalier du fleuve Niger, il régulera le débit jusqu'en aval du Nigeria, permettant à l'ABN de mieux prévoir les inondations à Kainji et à Jebba (actuellement les deux seuls barrages sur le fleuve Niger au Nigeria) et ainsi de sauver des vies et d'optimiser la production d'hydroélectricité. Les pays en amont du fleuve travaillant sur des programmes de barrage similaires pourront tirer des enseignements de la mise en œuvre des composantes clés du programme de barrage de Kandadji telles que la réinstallation, la création de moyens de subsistance et la coordination des donateurs. L'APL régional du PDREGDE/BN financé par l'IDA soutient le bassin du Niger depuis 2007. La première phase de l'APL (APL1 PDREGDE/BN) a financé, entre autres activités, des études d'assistance technique complémentaires pour le programme Kandadji. La seconde phase du programme (APL2A PDREGDE/BN ou le programme Kandadji), ainsi que des donateurs, financent les investissements en infrastructure dans le cadre du programme Kandadji au Niger.

Le Programme Kandadji a le potentiel de transformer l'économie du Niger et d'apporter des bénéfices significatifs à la région. En créant un important stockage d'eau, le programme vise à accroître la résilience face aux sécheresses, à renforcer la sécurité alimentaire, à produire de l'électricité d'origine renouvelable et à créer des emplois dans l'une des régions du monde les plus pauvres, les plus fragiles et les plus affectées par le changement climatique. Une meilleure gestion du fleuve Niger devrait améliorer la sécurité et la disponibilité de l'eau, favoriser le développement

agricole, stimuler la protection de la biodiversité et encourager la construction de nouvelles infrastructures. En améliorant la disponibilité et la gestion de l'eau en vue du développement agricole et en augmentant la capacité de production d'énergie renouvelable dans la partie nigérienne du bassin du Niger, la régulation du réservoir permettra l'irrigation de 45 000 ha de terres et fournira une production électrique supplémentaire de 629 GWh/an, soit 50,6 % de la consommation du Niger en 2018. L'injection d'hydroélectricité dans le réseau de la NIGELEC améliorera la fiabilité de l'approvisionnement en électricité grâce à une production locale, une charge de base stabilisée et un coût potentiellement inférieur. Les activités du programme ont également le potentiel de créer 1,7 million d'emplois et d'offrir d'autres opportunités de réduire la pauvreté grâce aux programmes de réinstallation et de développement local associés. L'hydroélectricité est également un facteur d'intégration et de stabilité régionale ; elle détient un fort potentiel commercial pour les pays membres du bassin en termes de bénéfices à partager. La région de Tillabéri dans le nord du Niger, où le barrage sera situé et où s'étend la plus grande partie de la zone de retenue du réservoir, bénéficiera d'un meilleur accès à l'eau du réservoir pour les moyens de subsistance agricoles et non agricoles, d'une amélioration des logements et services associés grâce au programme de réinstallation, et d'activités de développement local associées au programme principal et au programme de réinstallation. Le réservoir améliorera également la sécurité hydrique de la capitale, Niamey, en fournissant une source d'eau régulée.

Le programme Kandadji soutient la consolidation de la paix dans une région fortement affectée par les conflits et contribue aux quatre piliers de la Stratégie Fragilité, conflits et violence (FCV) de la Banque. Des Nigériens de toute couche sociale s'accordent à dire que l'état actuel d'insécurité et de violence qui règne dans la région de Tillabéri a engendré une mauvaise qualité de vie, un climat hostile aux investissements, un véritable frein à la croissance économique et à l'emploi et représente, selon beaucoup, une menace pour le tissu social, la sécurité et le bien-être de la population. Le programme encourage les initiatives régionales et locales en faveur du développement et d'une paix durable au profit des déplacés internes et des populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Il encourage les initiatives sociales, culturelles, environnementales et productives axées sur la demande, renforçant ainsi les communautés pour leur permettre de conduire leur propre développement. Le programme a le potentiel de contribuer à la réduction des facteurs de conflit dans la région de Tillabéri en : (i) fournissant un accès à l'eau, pour l'irrigation et la consommation, et à une capacité accrue de production d'électricité, et (ii) en soutenant les investissements productifs et les activités génératrices de revenus qui améliorent les moyens de subsistance en milieu rural. La préservation et

le renforcement de la précieuse biodiversité, notamment des ressources naturelles, des forêts et des zones protégées dans tout le bassin du fleuve Niger en aval du barrage de Kandadji s'inscrivent au titre des bénéfices du programme qui offrent des possibilités de dialogue local et régional sur leur utilisation et leur accès partagé, ouvrant ainsi des voies potentielles pour la paix.

Description du programme

Le Programme Kandadji fait partie du plan d'action régional pour le développement durable du bassin du fleuve Niger, sous l'égide de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN).

L'objectif du Programme de développement des ressources en eau et de gestion durable des écosystèmes (WRD-SEM APL 2A) financé par la Banque mondiale est de renforcer la coordination régionale, le développement et la gestion des ressources en eau du bassin du Niger. L'objectif de développement de ce programme (WRD-SEM APL 2A) est :

- i.** D'accroître l'accès à l'eau pour 45 000 ha de développement agricole irrigué au Niger et d'assurer une meilleure gestion des ressources en eau dans le bassin du fleuve ;
- ii.** D'assurer la sécurité et le stockage de l'eau pour Niamey tout en maintenant les flux en aval pour les pays voisins (Nigéria, Bénin) ;
- iii.** De produire 600 GWh/an avec une capacité installée de 130 MW de production d'électricité dans la partie nigérienne du bassin du Niger ; et
- iv.** De soutenir les moyens de subsistance des populations de la région de Tillabéri où est situé le futur barrage de Kandadji.

Le programme de construction du barrage de Kandadji, à 189 km au nord-ouest de la capitale Niamey, a pour finalité d'accroître la production de denrées alimentaires et d'électricité, stimuler les emplois et ouvrir des perspectives économiques au profit des familles et des communautés du Sahel.

Le programme vise également à développer des opportunités économiques pour surmonter la pauvreté dans la région de Tillabéri au Niger par la mise en œuvre de programmes associés de réinstallation et de développement local. La mise en œuvre du programme depuis 2012 a été lente, en grande partie en raison de la complexité générale du programme, de la nécessité de coordonner les activités avec 11 donateurs sous la direction de la BAD et de la faible capacité du gouvernement du Niger.

Manque d'accès à l'électricité, raréfaction des ressources hydriques et insécurité alimentaire

Le Niger a l'un des taux d'électrification les plus faibles du monde, avec seulement 10 % de sa population raccordée à l'électricité (et moins de 1 % en zones rurales). Des investissements considérables s'imposent pour remédier à cette situation. D'autant que le pays se situe au 189^e et dernier rang de l'indice de développement humain du PNUD et au 155^e rang sur 157 de l'indice du capital humain de la Banque mondiale.



Femmes transportant de l'eau en milieu rural au Niger (Photo : Site BM description Programme Kandadji)

L'extrême pauvreté est omniprésente, estimée à 41,5 % en 2019, et touche plus de 9 millions de personnes. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue également un défi important, en particulier en zones rurales où il atteint respectivement 44,2 % et 7 %. Par ailleurs, 42 % des enfants souffrent de retards de croissance entraînant des conséquences cognitives et physiques importantes qui risquent de limiter leur épanouissement futur. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 51,7 % des Nigériens (soit 11,1 millions d'habitants) sont en situation d'insécurité alimentaire sévère, alors que la moyenne pour l'Afrique subsaharienne est de 25,1 % (chiffres 2016-18).

Bénéfices attendus pour la population du Niger

Le programme Kandadji viendra soutenir les efforts de réduction de la pauvreté dans le pays en apportant de l'électricité dans les habitations et dans les entreprises, mais aussi en améliorant la gestion du fleuve Niger. Une meilleure gestion du bassin versant permettra de renforcer les débits à la saison sèche et d'alimenter la ville de Niamey en eau.

Ce programme s'inscrit dans un programme plus vaste axé sur le développement des ressources en eau et la gestion durable

des écosystèmes dans le bassin du Niger. Le barrage et son réservoir permettront d'irriguer jusqu'à 45 000 hectares de terres et, ce faisant, d'augmenter la production agricole, de renforcer la sécurité alimentaire et d'améliorer les conditions de vie des populations vivant en aval.

Grâce à la centrale hydroélectrique, il devrait par ailleurs permettre d'accroître la sécurité énergétique du pays. Enfin, il fournira de l'eau propre et potable aux populations vivant à proximité et créera des emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes, en favorisant l'acquisition de nouvelles compétences et en soutenant les moyens de subsistance.

Réinstallation des populations et restauration des moyens de subsistance

En plus du barrage proprement dit sur le fleuve Niger, le programme prévoit de construire de nouvelles routes d'accès, reconstruire la ville d'Ayorou et créer une dizaine de villages de réinstallation sur les rives de la future retenue d'eau.

Il contribuera en outre à fournir des solutions de stockage de l'eau le long du fleuve Niger pour couvrir les besoins en période de sécheresse, des possibilités d'irrigation, une source d'électricité renouvelable et des emplois pour les habitants du bassin.

L'Agence du barrage de Kandadji (ABK) met en œuvre depuis 2012 un Programme de Développement Local de Kandadji (PDLK) avec l'appui de la Banque mondiale. Le PDLK finance des microprogrammes de développement au profit de l'ensemble des communautés de la région de Tillabéry. L'ABK est en train de mettre en place, avec l'aide de la Banque mondiale, un Mécanisme de gestion des doléances (MGD) avec des antennes dans chaque quartier et village concerné pour pouvoir traiter au mieux les interrogations actuelles et futures entourant le programme.

Des stratégies actives de communication, des consultations avec la population et une assistance aux personnes déplacées pour pouvoir améliorer les moyens de gagner leur vie sont vitales pour le bon déploiement du programme. Chargée de sa mise en œuvre, l'ABK s'est dotée dès 2017 d'une stratégie de communication vis-à-vis des populations locales, qui vient d'être actualisée. Celle-ci prévoit de diffuser et d'échanger régulièrement des informations, par le biais de l'agence et des stations de radio locales soutenues par le programme, mais également lors de manifestations annuelles avec les organisations communautaires afin de favoriser une meilleure adhésion au programme.

Impact sur l'environnement

Les activités de régénération et de protection du fleuve Niger auront trois grands effets positifs :

- Une meilleure protection contre les inondations, des débits plus constants et un accès amélioré à l'eau en amont et en aval du barrage de Kandadji ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre en comparaison avec un programme thermique de même capacité avec, à la clé, un rejet moindre de polluants nocifs dans l'atmosphère ;
- La préservation et le renforcement de la diversité biologique, grâce à la création de la réserve naturelle nationale de Kandadji et du sanctuaire des hippopotames.

Programme Kandadji face à la situation sécuritaire instable

Suite à une grave détérioration de la situation sécuritaire dans la région en 2017, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence dans la région de Tillabéry, qui est toujours en vigueur aujourd'hui. La zone de programme entourant le site du barrage de Kandadji reste très vulnérable aux opérations militantes dans les régions frontalières du Mali et du Burkina Faso.

La capacité de la Banque à gérer ces risques de sécurité est limitée, et une mission au niveau des directeurs en janvier 2019 a soulevé les questions de sécurité auprès du président du Niger. La gestion adéquate de la sécurité sur le site du barrage et dans la zone du programme, ainsi que l'afflux potentiel de main-d'œuvre et de population dans un contexte d'insécurité croissante restent des préoccupations majeures, même avec la présence des forces militaires du gouvernement nigérien et de la sécurité privée au chantier du barrage.

L'environnement sécuritaire global de la région de Tillabéri reste extrêmement fragile et très vulnérable à des opérations militantes supplémentaires à court terme. Les missions de la Banque mondiale sur le terrain dans la zone du programme de barrage de Kandadji et sur le site de construction sont approuvées au cas par cas et doivent respecter les contre-mesures de sécurité prescrites. Les visites de la ville d'Ayorou et d'autres sites de réinstallation proposés autour du futur réservoir ne sont pas actuellement envisageables.

Malgré les avantages potentiels élevés du programme de barrage de Kandadji, la réinstallation à l'échelle proposée dans un contexte de fragilité, de conflit et de violence aussi complexe que celui du Sahel, en fait une première pour la Banque mondiale. Cependant, malgré ce risque potentiel et cette fragilité, l'équipe suit de près, grâce à des outils virtuels et des visites sur place, la mise en œuvre des activités du programme au cas par cas.

Programme de plate-forme intégrée pour la sécurité de l'eau (Programme Niger-IWSP)

Le Niger, pays sahélien, fait face à des défis qui se renforcent mutuellement de forte la variabilité climatique à laquelle il est exposé, à la fragilité et à la forte croissance démographique - défis pour lesquels l'eau est une dimension clé. L'exposition du Niger à une variabilité climatique croissante jamais égalée, expose le pays à des conséquences qui affectent directement sa sécurité, sa situation économique et son potentiel de développement. Ces défis sont aggravés par des initiatives encore limitées pour s'adapter aux changements climatiques, à la protection des ressources en eau et les écosystèmes, à la protection sociale des populations, renforçant l'adaptation et les capacités d'intervention des acteurs. La longue collaboration entre la Banque Mondiale et le Niger dans le secteur de l'eau, a permis d'identifier le rôle fondamental de l'eau parmi toutes les priorités du pays - comme étant un secteur pouvant avoir un effet de levier sur tous les aspects du développement socio-économique du Niger grâce à une approche intersectorielle.



Rencontre des parties prenantes (photo : présentation Programme Niger-IWSP)

Une étroite collaboration intersectorielle au sein des groupes de la Banque et/ou Départements Ministériels a conduit à l'identification d'une approche systématique autour d'interventions consolidées liées à l'eau pour réduire la fragilité, accroître la résilience à la variabilité climatique et contribuer à jeter les bases du développement socio-économique au Niger. Ces interventions exploitent le potentiel de la gestion des ressources en eau et de la régénération des écosystèmes, de l'irrigation et de l'agriculture pluviale optimisée. Elles comprennent aussi bien des interventions visant à améliorer la gestion des inondations et crises alimentaires que l'eau potable et l'assainissement pour renforcer les liens intersectoriels.

Pour renforcer son cadre de gestion des ressources en eau, le gouvernement nigérien a sollicité et obtenu l'appui de la Banque Mondiale pour préparer et mettre en œuvre le programme de

plate-forme intégrée pour la sécurité de l'eau au Niger (Programme Niger-IWSP).

Ce programme proposé vise à surmonter les problèmes liés à la connaissance, à la gestion et à la protection des ressources en eau et des ressources naturelles qui leur sont associées pour contribuer à la promotion du développement durable de l'eau au Niger. La pauvreté omniprésente du Niger est étroitement liée à la dépendance totale de communautés entières, en particulier dans les zones rurales et indirectement en milieu urbain, à l'exploitation des ressources naturelles conduisant à la dégradation des terres et des écosystèmes. Cette dépendance est encore exacerbée par la capacité de plus en plus limitée pour ces communautés de résister aux impacts du changement climatique. Pour répondre à cette réalité, le programme entend promouvoir le développement socio-économique à travers: (i) l'amélioration de la résilience de la population de la zone du programme et de sa capacité à faire face aux changements climatiques, (ii) la mise en valeur des ressources en eau et des ressources naturelles associées pour réduire la vulnérabilité, (iii) l'amélioration de l'équité dans la zone du programme grâce au développement des écosystèmes des bassins versants en faveur d'une croissance économique durable et l'emploi.

Les engagements du Gouvernement Nigérien

En 2014, le niveau de pauvreté au Niger est estimé à 44,5 %, soit l'un des plus haut au monde. Le pays doit relever un certain nombre de défis pour atteindre les objectifs nationaux en matière d'eau potable et d'assainissement. Le PROSEHA, Programme Sectoriel Eau – Hygiène – Assainissement, vise à accroître l'accès à l'assainissement et à l'eau potable, en particulier dans les zones rurales où l'accès à l'eau est seulement de 44 % et de 7 % pour l'assainissement (Rapport annuelle MHA, 2015).

Pour relever ces défis tout en répondant aux demandes croissantes de services améliorés ou élargis, le gouvernement a commencé à étudier des options qui font appel au savoir-faire du secteur privé. Cela a conduit à une augmentation de l'offre de services du secteur privé national au Niger.

La problématique de l'accès à l'eau et l'assainissement

Il existe d'importants obstacles à l'exploitation du potentiel en eau du Niger, mais le Plan d'Action National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) est une feuille de route solide. Plusieurs facteurs entravent la mobilisation des ressources en eau du Niger, notamment : (i) une distribution spatiale et temporelle inégale des précipitations, (ii) une

connaissance insuffisante des ressources en eau, et (iii) une mauvaise gestion des ressources en eau existantes et une coordination inadéquate entre la mobilisation des ressources et planification des investissements en aval. S'appuyant sur le code de l'eau 2010, le PANGIRE de 2017 vise à : (i) améliorer la connaissance des ressources en eau, (ii) mobiliser et développer les ressources naturelles et les activités socio-économiques, (iii) préserver l'environnement et développer la résilience au changement climatique et (iv) améliorer la gouvernance de l'eau et le renforcement des capacités. Il existe un large consensus sur le fait qu'à travers le Code de l'eau et PANGIRE, le Niger a développé un cadre et des plans harmonisés pour la gestion et le développement du secteur de l'eau. Les défis résident donc désormais dans l'opérationnalisation de la politique et le renforcement des capacités de mise en œuvre.

Le suivi et l'évaluation des ressources en eau n'est pas encore systématique et cette lacune constitue un frein pour l'obtention de connaissances actualisées des ressources en eau et mesurer les progrès réalisés dans le secteur. En ce qui concerne les besoins actuels et futurs des ressources en eau pour différents usages, on note également qu'il n'existe pas de suivi systématique ni d'échanges formels de données entre les différents utilisateurs. Malgré les efforts louables pour faire face à ces contraintes, la gestion des ressources en eau au Niger reste sectorielle, et les programmes ou programmes de développement et de mise en valeur des ressources en eau n'ont pas un cadre unique de référence et ne sont ni coordonnés entre eux, ni avec les autres secteurs. Les conditions actuelles de gestion du secteur de l'eau ont pour conséquence une utilisation non rationnelle, non efficiente et non optimale des ressources en eau et aussi leur fragilisation, ce qui entraîne de nombreux impacts socio-économiques négatifs.

Le soutien de la Banque Mondiale

Au cours des dix dernières années, la Banque mondiale a soutenu les efforts visant à travailler avec les acteurs du secteur pour favoriser la participation des entités privées nationales à la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau en milieu rural (RWSS). Ce soutien s'est traduit par l'élaboration d'un cadre réglementaire et juridique et par des activités de renforcement des capacités. La coordination entre les parties prenantes a été facilitée par l'organisation de dialogues sectoriels tous les deux mois de façon réguliers et d'une revue annuelle du secteur.

Sénégal : Réformer le secteur de l'hydraulique rurale pour un accès universel et durable



Femmes cherchant de l'eau en milieu rural au Sénégal (Photo : PSEAU)

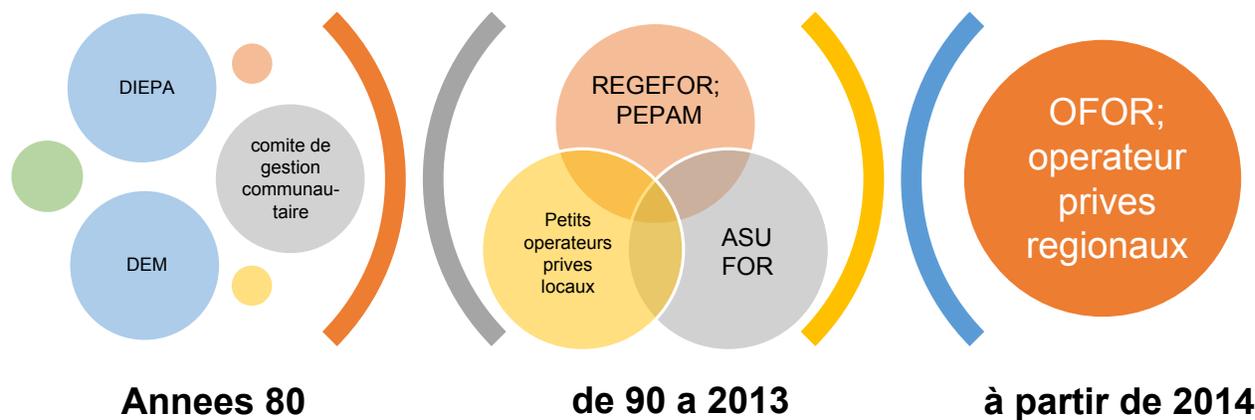
Le Sénégal a une population de 15.9 millions d'habitants (2018), dont 54% vivent dans des zones rurales. Le taux d'accès à l'eau est parmi les plus élevés de la région Ouest Afrique. Le sous-secteur de l'eau urbaine en particulier se classe parmi les plus performants d'Afrique subsaharienne, grâce à des réformes réussies, soutenues par d'importants programmes d'investissement et une politique agressive de promotion des branchements domestiques subventionnés. Un accès quasi universel à l'eau

courante a été réalisé dans les zones urbaines (98,5 %, dont 90 % desservies par des branchements privés), dépassant ainsi l'objectif initial de 96 % fixé dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD, 2015).

Des programmes d'investissement réguliers dans le sous-secteur de l'approvisionnement en eau en milieu rural ont également permis d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable dans les zones rurales de 88 % en 2015, dépassant ainsi la cible initiale de 82 % fixée dans les OMD. Cependant, le développement du sous-secteur de l'approvisionnement en eau en milieu rural se heurte encore à plusieurs défis en termes de renouvellement des infrastructures d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP), de l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée et de la nécessité de soutenir davantage les réformes en cours visant à introduire la participation du secteur privé dans la gestion des installations d'hydraulique rurale.

Evolution de l'hydraulique rurale

Depuis plus d'une décennie, le Sénégal a engagé des réformes dans le secteur de l'hydraulique rurale pour en améliorer la qualité des services. Le pays a fait des progrès considérables en favorisant l'implication progressive et efficace du secteur privé dans l'hydraulique rurale.



Evolution de l'hydraulique rurale au Sénégal

Durant la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA) des années 80, le Gouvernement du Sénégal a investi dans les forages ruraux motorisés et créé, au sein du Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement (MHA), la Direction de l'exploitation et de la maintenance (DEM) pour leur gestion intégrale. Le Gouvernement a également intégré

progressivement les comités de gestion communautaires dans la gestion quotidienne des systèmes d'eau en milieu rural, moyennant une contribution financière des usagers, alors que la DEM a axé son appui sur des tâches de maintenance plus techniques.

Dans la décennie qui a suivi, le Gouvernement du Sénégal a testé une nouvelle approche dans la professionnalisation de la gestion de l'hydraulique rurale à travers le programme sur la Réforme de la Gestion des Forages Ruraux (REGEFOR :1999-2005). Cette approche a consisté : (i) à remplacer les comités de gestion communautaires par les associations d'usagers connus sous l'appellation d'ASUFOR (Associations des usagers des forages ruraux) ; (ii) à poser des compteurs pour promouvoir la vente de l'eau au volume et ; (iii) à sécuriser les revenus dans des comptes bancaires et à sous-traiter la maintenance à des entrepreneurs locaux.

Si le projet REGEFOR a attiré des gestionnaires davantage qualifiés dans le secteur et permis d'améliorer la fiabilité des services d'eau, il a laissé de nombreux problèmes sans solution dans le secteur de l'hydraulique rurale. On peut citer notamment, le manque de professionnalisme dans la gestion des ouvrages en milieu rural, le recouvrement des coûts, et l'absence d'une vision à long terme pour la gestion du patrimoine et les investissements. Ce qui a conduit le gouvernement en 2005 à intégrer l'hydraulique rurale dans le Programme eau potable et assainissement pour le millénaire (PEPAM) en vue d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le PEPAM a énoncé la vision du Gouvernement à porter à 82 % le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural à l'horizon 2015. Il reconnaissait également que pour pérenniser les progrès, il fallait garantir la viabilité des investissements de l'État. A la lumière de ce qui précède, le PEPAM a appelé à une plus grande implication du secteur privé dans le processus.

Ceci a conduit, en 2012, à l'intégration de toutes les fonctions d'exploitation et de maintenance dans un regroupement de services d'hydraulique rurale plus complexe et plus large à travers l'introduction des partenariats public-privé (PPP) sous la forme de contrats d'affermage. Avec l'appui de la Banque mondiale à travers son Programme eau et assainissement (WSP), ces nouveaux contrats, dont trois ont été exécutés dans la phase pilote, ont permis aux opérateurs privés de passer de simples prestataires de services d'exploitation et de maintenance à des preneurs de risques commerciaux dans la gestion des systèmes d'eau. De plus, le nouveau système a renforcé le rôle du secteur public à travers la création, à l'échelle nationale, d'une structure de gestion du patrimoine, l'Office des Forages Ruraux (OFOR), pour remplacer les ASUFOR dans la fonction d'autorité contractante. En conséquence, le patrimoine de l'hydraulique rurale du pays comptait en 2013, 1505 forages motorisés, 2093 pompes manuelles et près de 8000 puits modernes fournissant l'accès à l'eau potable à 6,3 millions de personnes pour une population rurale évaluée à 7,5 millions d'habitants.

Présentation de la réforme de l'eau rurale de 2014

La loi n°2014-13, qui crée l'OFOR et ouvre la voie à la participation du secteur privé à la gestion de l'hydraulique rurale, a été promulguée le 28 février 2014. Avec la création de l'OFOR, les principales fonctions de gestion de l'hydraulique rurale ont été réparties comme suit : le Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement (MHA) définit la politique du secteur, l'allocation des ressources en eau, le développement de l'investissement à travers la Direction de l'hydraulique (DH) et met en place le cadre de régulation. Il signe un contrat de performance avec l'OFOR dont la mission couvre la gestion du patrimoine, le renouvellement et l'extension des infrastructures, le contrôle et le suivi de la qualité de l'exploitation.

A travers des contrats de délégation de service public (contrat d'affermage), les opérateurs du secteur privé sont chargés de l'exploitation, de la maintenance et du recouvrement des factures d'eau.

L'opérateur privé paye une redevance à l'OFOR qui la répartit aux différents fonds de renouvellement, d'extension, d'audit et de soutien aux ASUFOR. Il est envisagé dans l'avenir d'attribuer un nouveau rôle aux ASUFOR dans les partenariats public-privé. Elles ont un rôle à jouer dans la gouvernance des services de l'eau dans la localité, la représentation des consommateurs dans les décisions stratégiques et opérationnelles et serviront de conseiller à l'opérateur sur des questions communautaires.

La Banque mondiale accompagne le Sénégal depuis plus de deux décennies dans la mise en œuvre de sa réforme sur l'eau.

Depuis plus de 20 ans, la Banque mondiale est l'un des principaux partenaires du gouvernement du Sénégal dans le développement des services d'eau et d'assainissement, grâce aux prêts et aux expertises de l'IDA. Dans le cadre de trois opérations successives financées par l'IDA à hauteur de 280 millions de dollars US sur la période 1995-2015, plus de 2.5 millions de personnes ont eu accès à des services d'eau améliorés et 1,0 million de personnes ont bénéficié de services d'assainissement améliorés.

Ces projets ont également soutenu la réforme réussie du secteur de l'eau en milieu urbain, lancée en 1995, la préparation et la mise en œuvre de la réforme du sous-secteur de l'eau en milieu rural initié en 2014. A ce titre l'OFOR a développé des capacités en matière de planification et de mise en œuvre des investissements. Toutefois l'OFOR ne dispose toujours pas d'outils adéquats pour gérer les actifs du sous-secteur et contrôler efficacement la fourniture de services par les opérateurs privés, ainsi que l'exécution de leurs obligations contractuelles. En effet, dans le cadre de contrats d'affermage, les opérateurs privés des systèmes d'eau

ruraux doivent exploiter et entretenir l'infrastructure et sont obligés d'investir dans le renouvellement des équipements et des actifs ayant un cycle de vie inférieur à dix ans ; tandis que l'OFOR est chargé des gros investissements.

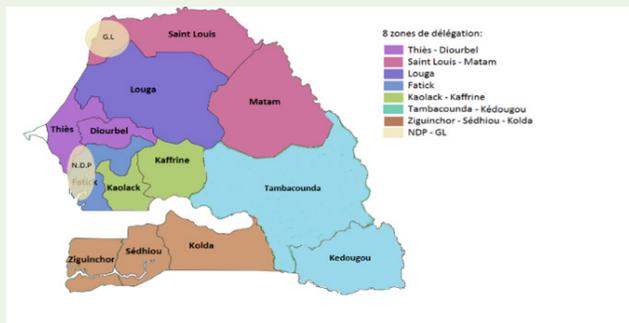
Dans l'optique de poursuivre son appui à la mise en œuvre de la réforme de l'hydraulique rurale, la Banque mondiale à travers son projet PEAMIR (2018-2023) a inclus une composante sur le suivi de la mise à l'échelle des opérateurs privés impliqués dans la gestion des systèmes d'alimentation en eau en milieu rural. A ce titre quatre (4) opérateurs sont engagés dans les régions de Thiès/Diourbel, Kaolack/Kaffrine et Fatick. Le projet viendra en appui dans leur zone d'exploitation respective pour

: i) réhabiliter les installations de production, de stockage et de comptage de l'eau des systèmes couverts par les contrats d'affermage et assurer la désinfection de l'eau dans tous les systèmes, ii) responsabiliser les opérateurs dans le développement de l'accès par la réalisation de branchements domiciliaires ; et mettre en place en rapport avec l'OFOR un système de suivi des performances de l'exploitation des services d'eau en milieu rural.

L'encadré ci-après présente les approches innovantes d'un des opérateurs en vue d'améliorer l'exploitation du service d'eau.

EXEMPLE D'APPROCHE INNOVANTE DE L'OPÉRATEUR FLEXEAU (SÉNÉGAL)

L'opérateur FlexEau intervient dans les régions de Kaffrine et de Kaolack.



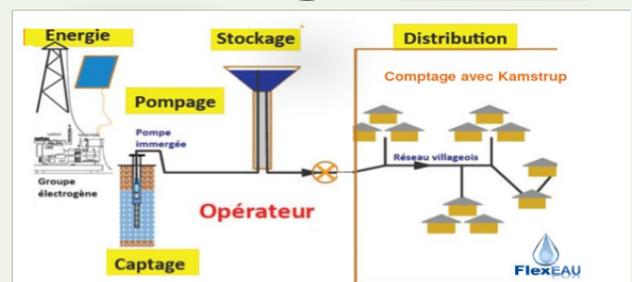
L'opérateur a un contrat d'affermage de 10 ans avec l'OFOR et devra gérer 290 Systèmes de Production d'Eau Potable (SPEP) dans son périmètre dont 135 systèmes ont été transférés en juin 2019 ; une seconde phase de transfert est prévue pour compléter le reliquat de 155 sites avant la fin de l'année 2020. La gestion de ces sites a permis d'enrôler 482 agents locaux (décembre 2019) comprenant des conducteurs de forage, des relevés, des plombiers, des caissières, etc.

L'opérateur utilise de l'énergie solaire comme source d'énergie primaire, couplée à un groupe électrogène. La gestion des sources d'énergie est optimisée grâce à un automate programmable.

La gestion du réseau de distribution est assurée par un parc de compteurs intelligents couplé à un système de télérelève et la géolocalisation des abonnés. Un tel dispositif offre plusieurs

avantages : une précision de mesure pour une juste facturation des abonnés, le paiement à distance des factures, le déclenchement d'alertes intelligentes pour signaler des fuites d'eau dans le réseau, ainsi que des fraudes et abus éventuels.

Energie propre et gestion optimale pour une meilleure maîtrise des coûts de production.



Compteurs intelligents et télérelève pour une distribution plus fiable et transparente de l'eau aux abonnés.

LES BONNES PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU SÉNÉGAL

L'économie circulaire désigne un modèle économique qui vise à limiter la consommation et les gaspillages de ressources et à encourager la réutilisation de celles-ci. Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, Il s'agira de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire de l'eau brute, la traiter, la consommer et rejeter les eaux usées) pour un modèle économique "circulaire" respectant le cycle de l'eau. L'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) a plusieurs expériences dans la valorisation des sous-produits de l'assainissement, ce qui fait partie de ses missions.

Réutilisation des eaux usées

On assiste ces dernières années à une pénurie récurrente d'eau dans la région de Dakar alors qu'au même moment les maraîchers consomment environ 12.000 m³/j d'eau potable transportée sur 250 km depuis le Lac de Guiers et facturée à un prix qui n'atteint pas le 1/5ème du tarif moyen. Dans le cadre du Programme Eau à Long Terme (PLT), une étude avait été lancée au début des années 2000 pour trouver des alternatives à l'eau potable pour les maraîchers dans le cadre d'un financement du Fonds Nordique de Développement. Aujourd'hui, les eaux usées traitées de la station d'épuration de Cambérène peuvent fournir 5.000 m³/jour (traités au niveau tertiaire), dont 3.000 m³ sont vendus aux maraîchers dont l'activité est proche de la STEP à 50 FCFA/m³. Plusieurs centaines de maraîchers achètent ces eaux usées traitées à l'ONAS qui est en charge du contrôle qualité, mais la réalisation du potentiel de cette option est limitée par la localisation des activités maraîchères et les coûts de pompage pour transporter cette eau plus loin.

Production d'énergie à partir des eaux usées

Lors de sa construction en 1989, la Station d'Épuration des Eaux Usées (STEP) de Cambérène a été équipée d'une centrale

de cogénération de gaz méthane qui permet une économie de 25% de l'utilisation d'énergie sur site. Il est prévu de réaliser des travaux d'extension de la centrale pour quintupler sa capacité afin d'atteindre une économie de 60% des coûts d'électricité de la STEP. Étant donné que la redevance assainissement ne couvre que 60% des charges d'exploitation et que le coût de l'énergie représente près de 12% des coûts de production (1 milliard de FCFA), la production du gaz méthane a été identifiée comme une mesure de réduction des charges. Le nouveau programme permettrait une économie de 600 millions de FCFA par an.

Pour le futur, la Banque mondiale est en train de finaliser une étude sur la sécurité de l'eau dans le triangle Dakar-Thiès et Mbour avec un accent particulier sur l'économie circulaire avec les trois axes stratégiques ci-après :

1. Renforcer le programme d'économie d'eau et de gestion de la demande en eau dans la région de Dakar afin d'optimiser l'utilisation de ressources en eau rares ;
2. Concevoir l'implantation des futures STEP avec une optique d'économie circulaire en les situant près des potentiels utilisateurs notamment dans la zone agricole des Niayes. Bientôt l'ONAS produira 90,000m³/jour d'eaux usées traitées au niveau secondaire qui représentent une opportunité importante de réutilisation des eaux usées et de production de biogaz ;
3. Appliquer le principe pollueur-payeur établi dans le Code de l'assainissement, en particulier dans le cadre du nouveau programme pour réduire la pollution de la Baie de Hann en collaboration avec les industriels.

INITIATIVES SOUS-REGIONALES EN EAU ET ASSAINISSEMENT DANS LES PAYS DU GROUPE AFRIQUE II

La problématique de la qualité d'Eau et d'Assainissement demeure l'une des préoccupations majeures en Afrique. C'est pourquoi, avec l'appui des partenaires au développement, les États ont créé des institutions spécialisées, dont la mission, entre autres, est d'aider à la définition d'une approche de développement tenant compte des solutions durables pour l'Afrique. Parmi ces institutions, y figurent Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA), le Partenariat en Eau en Afrique du Centre (GWPCAF) de la Commission Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), et le Partenariat en Eau en Afrique de l'Ouest de la Commission Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Leur objectif est d'adresser des réponses au secteur de l'Eau, l'hygiène et de l'assainissement, dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Eau, hygiène et assainissement en Afrique: EAA face à des défis énormes¹

Enjeu majeur des décennies passées et à venir, l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement reste une quête permanente pour les pays de l'Afrique sub-saharienne. Les statistiques, même si elles ont évolué dans le bon sens, ne sont guère satisfaisantes. En 17 ans (2000 à 2017), selon les chiffres publiés en 2019 par le Joint Monitoring Program (JMP), 328 millions de personnes dans cette partie du monde ont eu accès à des services de base. Ce qui équivaut à une personne sur sept qui a eu accès aux services de base d'approvisionnement en eau de boisson. Quant à l'assainissement, 709 millions de sub-sahariens étaient encore privés de services de base d'assainissement en 2017. Cela n'est point reluisant pour ce qui concerne l'hygiène. Moins de la moitié de la population de cette partie du monde n'a pas de couverture en installations de base destinées au lavage des mains avec eau et savon ; ce qui est inquiétant quand on connaît le contexte actuel marqué par la pandémie de la COVID19. Dès lors la situation devient préoccupante. Au-delà du nonaccès à ces services de base, ce sont les conséquences qui sont à redouter. Les maladies d'origine hydrique qui font des ravages au sein de la population africaine tirent leur source dans la mauvaise qualité de l'eau. Et des milliards de francs sont dépensés chaque année pour combattre ces maladies, portant un coût à l'économie des pays déjà fragilisés par d'autres maux.

Des défis, mais aussi des actions

Ainsi, les défis sur le plan continental à l'heure des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour l'eau et l'assainissement sont, la fourniture à tous les Africains d'eau potable, la réduction de manière considérable du taux de défécation à l'air libre, l'adoption de bonnes pratiques et le changement de comportement, la hausse du taux d'assainissement en milieu rural, etc.

Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA), en tant qu'agence intergouvernementale et panafricaine entend relever ces défis par l'intensification de ses actions entreprises il y a de cela 32 ans. Dans son plan stratégique 2018-2022, elle a inscrit en bonne place la recherche-action, le renforcement des capacités des acteurs et la mise en œuvre des projets et programmes au profit des populations vulnérables. Pour le premier axe stratégique relatif à la recherche, les travaux des experts ont permis par exemple de proposer une version améliorée du dispositif de lavage de mains, appelé DLMI (Dispositif Lave-mains Innovant). Cette trouvaille de EAA est née du constat fait au Burundi, où le choléra est presque endémique, et aussi en RDC où la maladie à virus Ebola a fait plusieurs morts, que dans la chaîne de lutte contre les contaminations, il y a quelques défaillances et se laver les mains au savon et de manière adéquate est la clé du succès dans la lutte. Il fallait donc réfléchir sur un mécanisme innovant pour y faire face en rompant la chaîne de recontamination. L'idée était de rendre le mécanisme fonctionnel mais aussi le coût d'acquisition abordable pour les populations. L'innovation majeure du dispositif est l'existence de la pédale. Ce système à pédale permet donc durant tout le processus de n'avoir aucun contact manuel avec le dispositif. Cette pédale - et tout le mécanisme - fonctionne de façon mécanique et n'a donc besoin d'aucune source d'énergie. La pédale permet dans ce cas de faire couler l'eau et la stopper après lavage. Des tests de fonctionnalités se sont succédés tout au long de la chaîne de fabrication jusqu'à sa livraison. Le test effectué par l'OMS Burundi, dans le cadre de l'évaluation de ce DLMI dans la perspective de son adoption dans ses activités, a été concluant. Avec la survenue de la maladie à Corona Virus, ce dispositif s'est avéré indispensable. Reste à vulgariser le mécanisme dans tout le continent et surtout à le rendre accessible à tous pour que l'hygiène ne soit plus une quête à l'orée de 2030.

1 Cet article a été écrit par M. Pierre Hobah Roboto, Secrétaire Exécutif de l'EAA

Malgré la survenue de la pandémie, courant premier trimestre de l'année 2020, EAA est resté fidèle à ses principes d'accompagnement des Etats africains dans la réalisation de leur idéal dans le domaine de l'eau et l'assainissement. Ainsi, en Afrique de l'Ouest, les bureaux de la Côte d'Ivoire, du Burkina, du Bénin et du Sénégal ont accentué leur intervention sur les volets recherche-action et renforcement des capacités des acteurs.

En Côte d'Ivoire, le bureau prend en charge et encadre les travaux de recherche, en partenariat avec l'Université Jean Lorougnon Guédé, sur les thèmes de la Méthode innovante et durable de lutte contre la maladie du Swollen Shoot à moindre coût et la valorisation énergétique des effluents issus des fabriques d'attiéké et appui à sa conservation durable.

Au Sénégal c'est l'intégration du WASH et l'agriculture qui est à l'honneur. Le bureau mène depuis quelques années des recherches appliqués sur des récoltes issues des sous-produits des latrines Ecosan notamment des analyses sur la production des aubergines, de l'arachide et du maïs à l'aide des sous-produits de l'assainissement (urine et excréta hygiénisés) et des bio-digesteurs. Ces recherches sont menées en collaboration avec le laboratoire de traitement des eaux usées (LATEU) de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar en vue d'une bonne articulation de l'assainissement à l'agriculture et à l'énergie à l'effet de donner une valeur économique à l'assainissement.

Au Bénin les acteurs étatiques du domaine ont été formés en hydrogéologie quantitative avec la collaboration de l'Université de Liège en Belgique. Cette formation s'inscrit dans le cadre du projet « Appui à la gestion durable et à l'exploitation des ressources en eau du Bénin pour l'AEP et l'agriculture irriguée » entamé depuis 2019 et prenant fin en 2023.

EAA, c'est aussi l'appui-conseil des Etats membres. Au Burkina Faso, en tant que membre actif des plateformes de concertation et des différentes commissions techniques existants au sein du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, EAA participe au suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'hygiène, d'assainissement et d'eau potable. Il a notamment contribué activement à la revue annuelle 2020 du Cadre Sectoriel de Dialogue « Environnement, Eau et Assainissement ».

Dans les pays de l'Afrique centrale, les initiatives des Bureaux-Pays de EAA se sont focalisées en majeure partie sur la lutte contre la maladie à Coronavirus :

C'est le cas au Cameroun avec la formation des volontaires pairs éducateurs sur la mise en œuvre des mesures barrières (lavage des mains, port des cache-nez) contre la propagation de la maladie.

C'est aussi le cas au Congo où le Bureau à travers son projet ATPC et promotion de bonnes pratiques, en partenariat avec l'UNICEF, a procédé à l'installation des typpy tap (système de lavage des mains, simple et adapté aux zones sans eau courante) pour réduire la propagation de la COVID19. Aussi a-t-il fait de la mobilisation des bénéficiaires pour l'amélioration des latrines et Suivi des travaux de construction des dalles sanplat dans les ménages. 35 villages sont ciblés pour la construction de 332 dalles dans les districts de Mayéyé et de Zenaga. Cela s'accompagne de la construction de blocs de latrines dans les postes de santé ainsi que le suivi post-déclenchement de l'ATPC (Assainissement Total Porté par les Communautés) et la restitution des plans d'action communautaire. Au total 15 nouvelles communautés ont été déclarées FDAL (fin de défécation à l'air libre) dans les 2 districts de la zone du projet.

Toujours avec le même partenaire (UNICEF), mais cette fois-ci en République Centrafricaine, ce sont des enfants soldats au Nord-Ouest du pays qui ont été formés en techniques de forages manuels. L'Agence inscrit cette action spéciale dans l'accompagnement de la RCA dans le processus de DDR (démobilisation-désarmement-réinsertion).

EAA s'emploie à ne laisser personne de côté dans la lutte pour l'accès universel à l'eau et à l'assainissement. Et cela passe aussi par l'accès aux financements.

Le financement innovant comme alternative

L'un des obstacles au développement du secteur est le financement. Les politiques publiques n'allouent que très peu de fonds pour l'eau et l'assainissement. Les financements innovants tels que la mobilisation des épargnes des migrants, les Investissements Directs Etrangers (IDE) dans le cadre des Partenariats Publics Privés (PPP), l'utilisation de l'Aide Publique au Développement (APD) comme bras de levier des ressources endogènes, sont proposés, depuis 2016 à Dakar, comme une alternative crédible de financement des actions de développement en Afrique de l'Ouest. Cependant, à l'analyse, ces financements semblent toujours être destinés aux secteurs purement commerciaux et productifs. Si tel est le cas, le secteur de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement qui s'attaque au plus près à la pauvreté, est exclu.

Pour EAA, il s'agit de créer un environnement favorable productif et attractif du secteur WASH pour le secteur privé qui, dans ce cas, va apporter des ressources complémentaires pour couvrir les besoins énormes en financements qu'exigent les ODD. C'est

aussi de produire des évidences, de la contribution directe du secteur WASH dans les économies des pays, à l'endroit des décideurs politiques. Cela constituera des éléments de plaidoyer auprès d'eux afin qu'ils puissent classer le WASH à un rang élevé dans la hiérarchie des priorités. Pour y parvenir, il faut aller vers l'innovation stratégique dans le WASH qui implique le calibrage de l'échelle d'intervention et la couverture intégrale des besoins comme une innovation institutionnelle, l'intégration WASH, agriculture et énergie comme une innovation technique et opérationnelle, la mise en place de garantie de crédit et de microcrédit aux taux bonifiés comme une innovation financière et la mesure des impacts socio-économiques, sanitaires et environnementaux comme une innovation de réédition de compte dans le domaine du WASH.

C'est seulement à ce prix que 2030 verra l'accès à tous, y compris les Africains, aux services d'eau et d'assainissement.

Contribution des institutions de l'Afrique Centrale

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que l'Afrique Centrale est la région la mieux arrosée du continent africain. D'ailleurs, sur les soixante et un (61) cours d'eau transfrontaliers inventoriés, seize (16) se trouvent dans cette partie du continent. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle s'est dotée d'institutions qui contribuent efficacement à la recherche de solutions liées à la problématique d'Eau et d'Assainissement. Il s'agit notamment de la CEEAC (Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine République Démocratique du Congo, République du Congo, Gabon, Guinée-Équatoriale, Rwanda, Sao Tomé & Príncipe, Tchad) et du Partenariat en Eau en Afrique Centrale (GWPCAF). Tour horizon des différentes approches.

Ressource en Eau partagée: facteur d'union, de coopération, de la paix et de développement au service de l'intégration en Afrique Centrale²

La CEEAC a été créée en 1983 et regroupe actuellement onze États membres à savoir: l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée- Equatoriale, la RD Congo, le Rwanda, le Sao Tomé et Príncipe et le Tchad.

L'élaboration et la mise en œuvre de la Convention pour la prévention et la résolution pacifique des conflits liés à la gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique centrale procèdent de la Déclaration de la 13^{ème} session ordinaire de la Conférence

des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC réunie à Brazzaville (République du Congo) le 30 octobre 2007. Par cette Déclaration, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC s'engagent à promouvoir la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et à créer au sein du Secrétariat Général de la CEEAC, une Unité de coordination et d'harmonisation de la gestion des ressources en eau de l'Afrique centrale.

Ainsi, dans le cadre de sa vision stratégique à l'horizon 2025 consistant à « faire de la CEEAC, d'ici 2025, un espace de paix, de prospérité, de solidarité ; un espace économique et politique unifié pour un développement équilibré et auto entretenu et où chaque citoyen circule librement », l'Eau a été retenue parmi les trois axes prioritaires et stratégiques que sont : (i) la Paix, la sécurité et la stabilité, (ii) les infrastructures (Transport, Energie, Eau et TIC) et (iii) l'environnement.

L'examen de la Convention pour la prévention et la résolution pacifique des conflits liés à la gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique Centrale conduit à aborder les points suivants:

- a. Problématique de la gestion des ressources en eau partagées en Afrique Centrale;
- b. Développement de ladite Convention;
- c. Principales dispositions de la convention pour la prévention et la résolution pacifique des conflits liés à la gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique centrale.

Problématique de la gestion des ressources en eau partagées en Afrique Centrale:

- Les pays d'Afrique Centrale sont fortement interdépendants dans le domaine de l'eau. Sur les soixante et un (61) cours d'eau transfrontaliers inventoriés en Afrique, seize (16) se trouvent en Afrique centrale. Excepté le Sao Tomé et Príncipe, chacun des dix (10) pays d'Afrique centrale a en partage au moins un de ces seize cours d'eau internationaux, de ces cinq lacs internationaux et de ces dix-sept systèmes aquifères transfrontaliers dont disposent la Région. Ces pays partagent aussi ces ressources avec un ou plusieurs autres pays appartenant à l'Afrique Australe, l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique orientale.
- La disponibilité des ressources en eau par habitant y est très élevée avec 21 828 m³/an, alors que les moyennes pour l'Afrique et le monde ne sont respectivement que de

2 Cette section a été écrite par M. Désiré Armand NDEMAZAGOA BACKOTTA, Coordonnateur de l'Unité de Démarrage du Centre Régional de Coordination de la Gestion des Ressources en Eau de l'Afrique Centrale (UD/CREG) du Secrétariat Général de la CEEAC

5.720 et 7.600 m³/hab./an. Avec un taux de prélèvement de 0,14% contre une moyenne continentale de 5,5%, ces ressources restent toutefois peu valorisées et peu utilisées, en raison des divers facteurs, notamment le faible niveau d'équipement hydraulique des pays d'Afrique Centrale et la prédominance de l'agriculture pluviale.

- Si elles sont aujourd'hui abondantes, ces ressources en eau seront soumises dans les années à venir, à des pressions diverses qui pourront compromettre leur gestion durable, pressions résultant de nombreux facteurs que sont les besoins croissants des populations (croissance économique et croissance démographique), les pollutions diverses (industrielles et agricoles) ainsi que les effets néfastes des changements climatiques. Tous ces facteurs affectent négativement les ressources en eau tant au plan quantitatif que qualitative.

La Gouvernance de l'eau constitue, entre autres, l'un des défis à relever pour optimiser la gestion de ces immenses ressources en eau et se présente comme suit:

- Au niveau des Etats, à ce jour, (i) sur onze Etats membres, sept seulement disposent de document de Politique Nationale de l'Eau, (ii) sept pays disposent de la loi ou du code de l'eau mais qui ne traite pas de la gestion des ressources en eau partagée;
- Sur le plan régional, (i) sur seize cours d'eau partagés, seulement huit disposent d'Organismes de Bassins Transfrontaliers, (ii) Des cinq lacs dont dispose la région, seul le Lac Tanganyika a un organisme de gestion, (iii) seules l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) disposent de Charte de l'eau, (iv) il n'existe aucun dispositif institutionnel de gestion des Ressources en Eau souterraine, (v) il n'y a aucun instrument conventionnel régional approprié de gestion et de protection des ressources en eau transfrontalière au sein de la Communauté ;
- Sur le plan international, des onze Etats membres, seul le Tchad a ratifié en septembre 2012, la Convention de New-York sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation de 1997 et a adhéré le 29 mai 2018, à la Convention d'Helsinki sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de 1992. La RDC, le Cameroun, le Congo et la Centrafrique ont exprimé leur intérêt à rejoindre la Convention d'Helsinki de 1992, ouverte à adhésion universelle depuis le 1er mars 2016 pour tous les Etats membres des Nations Unies.

Afin de mettre efficacement ces ressources en eau au service de la coopération, de l'intégration régionale, de la paix et du développement de la Communauté, les Etats membres de la CEEAC ont retenu, l'élaboration, la ratification et la mise en œuvre d'une Convention-cadre régionale sur la gestion des Ressources en Eau partagée, comme l'une des actions prioritaires, à court terme, du Plan d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de l'Afrique centrale, adopté en mai 2015, à N'Djamena (Tchad).

- Développement de la Convention pour la prévention et la résolution pacifique des conflits liés à la gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique centrale
- Le développement de ladite Convention s'articule autour de deux actions principales à savoir les fondements de la convention régionale et la planification sectorielle.
- Fondement de la convention pour la prévention et la résolution pacifique des conflits liés à la gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique centrale. Il s'agit de:
 - Comblent le retard de l'Afrique centrale en matière de gestion des ressources en eau partagée;
 - Poser les bases de la gestion des ressources en eau partagée au niveau national des pays ne disposant pas d'un instrument juridique traitant de la gestion des ressources en eau partagée et ou ceux qui n'ont pas adhéré à l'une des conventions mondiales de l'eau (Convention de New York de 1997 et Convention d'Helsinki sur l'eau) ;
 - Constituer un cadre cohérent de gestion des ressources en eau partagée, notamment pour les nombreuses initiatives et programmes développés par les partenaires stratégiques du secteur de l'eau aux niveaux panafricain (CUA, AMCOW, NEPAD, BAD) et international (Banque Mondiale, Union Européenne, Nations Unies, GWP, UICN et les partenaires bilatéraux des onze Etats membres de la CEEAC) ;
 - Promouvoir la gestion concertée et participative des ressources en eau partagée pour atténuer les effets conjugués des activités anthropiques et des aléas climatiques dans l'espace communautaire ;
 - Contribuer à l'atteinte de l'indicateur 6.5.2 des Objectifs de Développement Durable (ODD) par la couverture des ressources en eau partagée par un dispositif de coopération transfrontière dans les pays qui en sont dépourvus. ;

- Disposer de ce cadre de référence qui indique les modes de règlement pacifique des différends liés à la gestion des ressources en eau partagées en Afrique Centrale;
- L'approche de planification retenue est celle du développement par objectifs au niveau régional où seront développés des programmes à caractère régional.
- Principales dispositions de la convention pour la prévention et la résolution pacifique des conflits liés à la gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique centrale

La Convention sur la prévention et la résolution pacifique des conflits liés à la gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique Centrale prend en compte toutes les ressources en eau partagées, à savoir les cours d'eau internationaux, les lacs internationaux ainsi que les aquifères transfrontières ainsi que toutes les mesures et activités, publiques ou privées ayant un impact transfrontière significatif dans la région. Ses principales dispositions sont les suivantes :

- Elle impose aux Etats, une obligation générale de coopération sur tous les aspects de gestion des ressources en eau partagées et assure la promotion des accords de gestion des ressources en eau partagée de la CEEAC ainsi que des organisations de gestion des bassins ;
- Elle consacre les règles substantielles et procédurales pour prévenir les conflits. C'est ainsi qu'elle oblige désormais les Etats à une utilisation équitable et raisonnable des ressources en eau tout en leur interdisant de causer des dommages significatifs à d'autres Etats dans l'utilisation desdites ressources. De même, il pèse sur les Etats de la CEEAC, une obligation de notification préalable des mesures projetées susceptibles d'avoir des effets négatifs significatifs sur d'autres Etats ainsi qu'une obligation d'échanges de données et informations entre Etats ;
- Elle assure aussi la protection et la préservation de l'eau et de l'environnement. A cet effet, elle organise la prévention et la lutte contre les pollutions et les situations de dommages, la préservation de la qualité de l'eau et de l'environnement, la promotion des évaluations environnementales transfrontières, la gestion des situations d'urgence, la lutte contre les situations dommageables et les effets néfastes des changements climatiques sur les ressources en eau ;
- Elle accorde une place particulière aux droits des communautés locales en matière d'eau et d'environnement. C'est ainsi qu'elle reconnaît et garantit les droits des

populations en matière de gestion des ressources en eau partagées notamment le droit à l'eau, l'information et la participation du public au processus de prise de décision et à la gestion de l'eau ainsi que les droits procéduraux consistant en des recours administratifs, juridictionnels ou autres, en cas de non-respect des droits consacrés;

- Elle met en place un cadre institutionnel de gestion des ressources en eau partagées de l'Afrique Centrale.

Cette Convention est ancrée dans la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et dans la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

Actions de mise en œuvre par la CEEAC

Deux principales actions ont été réalisées par le Secrétariat général de la CEEAC:

- Validation par les Ministres des Etats membres de la CEEAC en charge de l'eau, du projet de ladite convention, lors de leur réunion tenue à Brazzaville (Congo) du 18 au 22 Décembre 2018. Il sera soumis à l'adoption de la prochaine Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC;
- Elaboration d'une feuille de route qui décrit les actions à réaliser jusqu'à la ratification de ladite Convention mais aussi celles à réaliser pour assurer une mise en œuvre effective de ladite Convention. Le cout de la Feuille de route est estimé à 1 280 000 Euros. Les principales activités de ladite Feuille de route sont :
 - a. Formation régionale des Experts des Etats membres en droit international de l'eau pour une gestion améliorée des ressources en eau transfrontalières en Afrique centrale ;
 - b. Vulgarisation de la convention auprès des principaux acteurs de la gestion des ressources en eau partagées dans les Etats membres de la CEEAC et des partenaires techniques et financiers, en vue de sa ratification par les Etats membres ;
 - c. Elaboration et validation des annexes de la Convention;
 - d. Mise en œuvre de la Convention par le Centre Régional de coordination de la Gestion des Ressources en Eau.

La Politique Régionale de l'eau de l'Afrique Centrale³

Le Global Water Partnership-Central Africa (GWP-CAF), l'un des treize (13) Partenariats Régionaux de l'Eau, a été formellement constitué en 2008. Sa vision est de faire de l'Afrique Centrale, un espace où la sécurité en eau est assurée en soutenant le développement durable par la promotion et la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau en Afrique Centrale



Les réalisations du GWPCAF en Afrique Centrale s'articulent essentiellement autour des points liés à la gouvernance du secteur de l'eau, à savoir : le développement des politiques et des stratégies sur la gestion de l'eau, le renforcement des capacités des acteurs et la mise en place des plateformes, ainsi que l'appui au processus de suivi des ODD. Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Régionale de l'Eau de l'Afrique Centrale, les actions suivantes ont été boostées par le GWPCAF auprès de la CEEAC de 2008 à ce jour. Il s'agit principalement de :

1. De 2008 à 2009, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), le GWPCAF a appuyé le processus d'élaboration de la Politique Régionale de l'Eau de l'Afrique Centrale qui a été adoptée le 24 Octobre 2009 à Kinshasa par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la CEEAC ;
2. En 2010, avec le financement de l'Union Européen, Le GWPCAF en collaboration la CEEAC, a appuyé dans le processus d'élaboration d'une Stratégie Régionale de Financement et son mécanisme de mise en œuvre (Fonds de Solidarité sur l'Eau : FORSEAU) ;
3. De 2012 à 2015, avec le financement la Banque Africaine de Développement, le GWPCAF en collaboration avec la CEEAC, a participé activement au processus d'élaboration

du Plan d'Action Régional GIRE d'Afrique Centrale (PARGIRE-AC), qui a été adopté par le Sommet des Chefs d'Etat le 25 Mai 2015 à Ndjamena, au Tchad ;

4. Depuis 2016, avec le financement de la Banque Mondiale, le GWPCAF accompagne la CEEAC dans la réalisation d'un état des lieux des Services Météorologiques et Hydrologiques Nationaux des onze (11) Etats Membres de la CEEAC.
5. Depuis 2018, en collaboration avec UNICEF, le GWPCAF appuie la CEEAC dans l'élaboration de la stratégie Régionale de mobilisation des financements du Plan d'Actions Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de l'Afrique Centrale-PARGIRE-AC (processus en cours).

Le fait que l'Afrique Centrale soit la région la mieux arrosée du Continent Africain, la priorité est accordée à la gouvernance de l'eau (environnement politico-juridique favorable, renforcement des capacités institutionnelles, instruments de gestion et financement du développement et de gestion des ressources en eau). Cette priorité ne devrait pas s'écarter des projecteurs des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Contribution des institutions de l'Afrique de l'Ouest

Coopération au sein de la CEDEAO

- i. GWP Afrique de l'Ouest accompagne les Etats et les communautés à faire de l'eau un facteur de développement et de résilience climatique dans la région, présenté par le Secrétaire Exécutif, Mr. Armand Houanye.

Mis en place en mars 2002 à Bamako (Mali), le Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (GWP-AO, Global Water Partnership Afrique de l'Ouest) s'est déployé dans plusieurs pays de la région à travers treize (13) Partenariats Nationaux de l'Eau (PNE du Bénin, du Burkina Faso, de Cabo Verde, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Mali, du Niger, du Nigeria, du Sénégal et du Togo). Il s'appuie sur des partenaires pour intervenir au Libéria et en Sierra Leone.

Au cours des deux dernières décennies, GWP-AO a mobilisé les Etats et la société civile à placer les préoccupations liées à la gestion et au développement durables des ressources en eau au plus haut niveau possible dans les priorités nationales, régionales et internationales. GWP-AO encourage la compréhension

3 Cette section a été écrite par M. Sylvain GUEBANDA, Président du GWPCAF

et la mise en œuvre de l'approche de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à tous les niveaux dans la région à travers le plaidoyer et l'appui multiformes auprès des Etats et des autres acteurs pour : (i) le développement des cadres adaptés aux plans légal, politique et stratégique et institutionnel ; (ii) le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des acteurs clés ; (iii) l'animation de dialogues multi-acteurs et (iv) l'impulsion des initiatives pilotes de mobilisation, de valorisation, de protection et de gouvernance des ressources en eau.

La région de l'Afrique de l'Ouest est confrontée à des problèmes critiques qui entravent son développement dont le déficit en infrastructures de toutes sortes ainsi que celles en eau, la croissance démographique rapide, la variabilité et le changement climatiques et l'insécurité grandissante. Cette situation est amplifiée entre autres par des taux de chômage élevés notamment au niveau des jeunes dans les pays et la crise sanitaire actuelle de la pandémie de Covid-19. GWP-AO agit également auprès des Etats et de différentes communautés en les aidant à mettre en place des initiatives, qui apportent des réponses durables à ces problèmes d'une part ; et d'autre part contribuent à booster la croissance économique, la création des emplois, la réduction de la pauvreté et le développement résilient au changement climatique.

Pendant près de deux décennies, GWP-AO a travaillé avec les Etats, les organisations d'intégration et de développement comme la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), les organisations régionales comme l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les organismes de gestion de bassins transfrontières comme ceux du Niger (ABN), la Volta (ABV), le Sénégal (OMVS), la Gambie (OMVG) ou le Mono (ABM), les communautés à la base pour induire un développement durable intégrant l'approche de GIRE.

Le GWP-AO accompagne les pays et les populations à renforcer leur résilience climatique à travers différents programmes et projets y compris le Projet « Intégrer la gestion des inondations et des sécheresses et de l'alerte précoce pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta ». Ce projet financé par le Fonds d'Adaptation est mis en œuvre de 2019 à 2023 par l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) en collaboration avec l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et le GWP-AO pour un budget total de 7,92 millions de dollars américains. En amont de la mobilisation de ce financement, le GWP-AO et ses partenaires ont conduit une évaluation des besoins en renforcement des capacités pour la gestion intégrée des inondations et de la

sécheresse au niveau et régional et dans les six Etats (Bénin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo) du bassin de la Volta en Afrique de l'Ouest. Cette évaluation avait été suivie par la tenue d'un atelier régional de renforcement des capacités des acteurs nationaux et de la sous-région sur l'accès au financement climatique et la préparation de projets de gestion intégrée des inondations.



Participants à l'atelier régional de formation sur le financement climatique et la gestion intégrée des inondations et de la sécheresse dans le bassin de la Volta, 20 - 24 Novembre à Ouagadougou, Burkina Faso.

Un chantier important pour la gouvernance des ressources en eau de la région a été la mise en place de l'Observatoire Régional de l'Eau par la CEDEAO, à travers son Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE), avec l'accompagnement technique de GWP-AO et de DHI ainsi que le financement de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) de la Banque Africaine de Développement (BAD). L'accompagnement de GWP-AO s'est fait à travers notamment : (i) le développement de la plateforme de suivi et de rapportage ; (ii) l'appui aux Points Focaux du CGRE de la CEDEAO pour collecter des données et des informations, le suivi et le rapportage et l'animation du mécanisme en place au niveau des pays ; (iii) l'assurance qualité pour une pré-validation des données et informations collectées par les pays et les organismes de bassins.

La mise en œuvre du Projet, « L'Eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontière

de Mékrou » mis en œuvre de janvier 2014 à décembre 2017, a permis entre autres de renforcer la coopération transfrontière et la gestion partagée des ressources du bassin transfrontière de la Mékrou partagé par le Bénin, le Burkina Faso et le Niger avec : (i) la signature d'un accord-cadre de coopération pour le dialogue ; (ii) l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) complété d'un Programme de Mesures et d'un Plan d'Investissement pour le bassin. Ce projet a été financé par la Commission Européenne et le Centre Commun de Recherche de l'UE pour un montant de 5 millions d'euros. Une seconde phase de ce projet, avec le financement de l'UE pour un montant 999.986 d'euros, est en phase de démarrage et vise à avancer, de janvier 2020 à juin 2023, la mise en œuvre opérationnelle du Plan d'Action National GIRE (PANGIRE) du Niger dans la portion nigérienne du sous bassin de la Mékrou.

Le renforcement de l'implication des jeunes, dans la gestion durable des ressources en eau et le développement résilient au changement climatique, se trouve aussi au cœur de l'action de GWP-AO. L'expérience du réseau montre que les jeunes sont une force motrice pour l'innovation et l'action, mais qu'ils doivent aussi être soutenus pour l'éclosion et le développement de leur potentiel. Les jeunes, en particulier les jeunes femmes, sont particulièrement vulnérables aux effets et impacts du changement climatique et n'ont souvent pas accès aux ressources adéquates pour devenir des agents du changement.

Le GWP-AO et le Secrétariat international de l'eau (SIE), en collaboration avec des partenaires nationaux et locaux, ont lancé en novembre 2017 le projet #TonFuturTonClimat (TFTC) pour renforcer les capacités des jeunes ruraux et semi urbains en matière d'adaptation au changement climatique. Le projet, soutenu par le gouvernement du Québec, se concentre sur la mise en œuvre de trois initiatives locales liées à l'eau, à l'agriculture et à la foresterie menées par des jeunes, et sur la création de liens entre les acteurs impliqués.



Système d'irrigation goutte à goutte au pompage solaire mis en place dans le village Ramitenga au Burkina Faso

Récemment, de mai à juillet 2019, GWP-AO a appuyé l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) dans le renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile, des Associations de Jeunes et des Collectivités Territoriales des six (06) pays du bassin de la Volta sur l'aménagement des écosystèmes pour l'adaptation au changement climatique. Deux cents (200) participant(e)s dont 26% de femmes ont pris part aux ateliers de formation dans les six pays. On y retrouve : (i) 74 Représentant(e)s des Associations de jeunes dont 48,65% de femmes ; (ii) 80 Représentant(e)s des OSC dont 15% de femmes ; (iii) 30 Représentants des Collectivités Locales ; et (iv) 16 Représentant(e)s des Structures déconcentrées de l'Etat des Partenaires Techniques et Financiers dont 25% de femmes.



Participants à l'atelier de formation sur l'aménagement des écosystèmes pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta en Côte d'Ivoire, du 17 au 21 juin 2020 à Bouna

La pandémie de la crise sanitaire de Covid-19 a eu un sérieux impact sur le rythme et l'intensité des actions du GWP-AO comme c'est pour toutes les opérations de développement à travers le monde. Prenant la mesure de la situation, GWP-AO à travers son Président Professeur Amadou Hama MAÏGA a lancé le 7 avril 2020 l'appel à la mobilisation des Etats et des partenaires au développement pour entre autres accroître les investissements en faveur de la sécurité en eau, l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement et de la gestion intégrée et durable des ressources en eau, pour renforcer la résilience de l'économie et des populations des pays de l'Afrique de l'Ouest à la crise sanitaire de COVID-19 et aux grands chocs internes et exogènes. A cet effet, GWP-AO invite :

- les gouvernements centraux et locaux et tous les décideurs à saisir le contexte de gestion de la Covid-19 pour renforcer les mesures en matière d'hygiène et d'assainissement de base et en faire une priorité dans leur agenda ;
- tous les pays de l'Afrique de l'Ouest à mettre à profit les capacités de mobilisation et d'actions de la jeunesse et de la femme dans les stratégies et les actions de lutte contre la pandémie de Covid-19 ;
- les communautés comme les individus en Afrique de l'Ouest à adopter désormais comme habitudes les pratiques d'hygiène acquises dans cette lutte contre la Covid-19, comme le lavage des mains à l'eau et au savon.

INTERVIEW

ENTRETIEN AVEC S.E. M. ABDOULAYE BIO-TCHANE, MINISTRE D'ÉTAT, CHARGÉ DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT DU BÉNIN



Le Bulletin du Bureau de l'Administrateur (BBA) : Bonjour Monsieur le Ministre d'État. D'entrée de jeu, nous tenons à vous remercier d'avoir accepté de répondre à nos questions malgré votre emploi du temps très chargé. Pouvez-vous nous donner un aperçu global de l'avancée de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2018-2025 publié par le Gouvernement Béninois le 14 janvier 2019?

S.E. M. Abdoulaye BIO-TCHANE (ABT) : Je vous remercie pour cette occasion que vous me donnez de me prononcer dans votre bulletin sur des questions d'enjeu crucial pour le Bénin et le continent africain.

Pour répondre à votre question, il me plait avant tout de rappeler les fondements essentiels de notre Plan National de Développement. Comme vous le savez, il n'a point de vent favorable à celui qui ne sait où il va. Ainsi s'appuyant sur les résultats mitigés en 2016 de l'évaluation à mi-parcours du processus de gestion du développement, révélant un important retard sur les sentiers de la réalisation de la vision Benin 2025 Alafia et l'absence d'un dispositif approprié de suivi-évaluation assorti d'un référentiel métrique, un coup de pouce a été donné à la planification stratégique. Ceci s'est bien matérialisé par l'élaboration et l'adoption en 2018 du Plan National de Développement (PND) 2018-2025 avec pour défi majeur le développement du Capital Humain. Celui-ci doit être pertinent et s'inscrire dans la durée puisqu'il constitue un facteur déterminant pour une croissance économique inclusive respectueuse de l'environnement dans un contexte de paix et de bonne gouvernance. Le PND 2018-2025 offre aussi l'opportunité d'assurer la mise en œuvre des Agendas

internationaux que sont les Objectifs de Développement Durables (ODD) à l'horizon 2030 et la Vision Africa 2063, « l'Afrique que nous voulons » à travers l'intégration quadruplement gagnante des thématiques : croissance économique et transformation structurelle, réduction des inégalités et amélioration de l'inclusion sociale, durabilité environnementale, et gouvernance efficace et inclusive.

Dans l'espérance d'un Bénin phare, bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social, l'objectif général visé par le PND est : « atteindre une croissance soutenue, inclusive et durable d'au moins 10 % en 2025 axée sur le développement de l'agro-industrie, des services et du tourisme dans un cadre de gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures ». A terme, les changements majeurs attendus sont : (i) un capital humain sain, compétent et compétitif ; (ii) une économie compétitive et diversifiée prenant appui sur l'agro-industrie et les services ; (iii) une maîtrise de la gestion de l'espace et du développement urbain et l'adaptation au changement climatique ; (iv) une gouvernance nationale et locale efficace renforcée par une administration de développement soutenue.

Après deux années de mise en œuvre du PND, les grandes avancées notées ne sauraient être dissociées des résultats satisfaisants des investissements structurants et réformes économiques et sociales opérées à travers le PAG et le PC2D qui en sont les outils d'opérationnalisation. Nous pouvons entre autres citer une croissance forte et soutenue depuis 2017, l'amélioration des performances agricoles (1er producteur du coton, et 2ème producteur de produits vivrier dans la zone UEMOA), l'accès à l'eau potable pour tous d'ici 2021, un système éducatif répondant de plus en plus aux besoins du marché de l'emploi (la Stratégie EFTP qui vise à professionnaliser la formation), le renforcement du cadre macroéconomique et l'assainissement des finances publiques, la rationalisation des dépenses publiques, le développement de l'e-administration, le développement des infrastructures numérique et de transports, une énergie en quantité suffisante pour le développement des services, l'extension des offres et la bonne qualité des services sociaux de base, une gouvernance plus efficace avec comme leitmotiv zéro impunité, la mise en place du projet ARCH, le renforcement de la résilience de notre

économie face aux chocs, une mobilisation plus efficace des ressources. Ces performances ont fait passer notre pays du rang des pays à faible revenu à celui des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure. C'est dire le progrès accompli par le gouvernement en si peu de temps.

BBA : Dans la mise en œuvre de ce PND, le Gouvernement a mis en place un Programme National d'Alimentation en Eau en milieu rural, pour garantir à la population béninoise l'accès à l'eau et à l'assainissement ainsi qu'à leur assurer une gestion durable des ressources en eau. Quelles sont les grandes lignes de ce programme et son impact attendu sur la population béninoise sachant que le PND 2018-2025 s'inscrit dans une dynamique de renouveau du système de planification au Bénin, intégrant les principaux défis et enjeux des ODD et de l'agenda 2063 de l'Union Africaine ?

ABT : Le Programme National d'Alimentation en Eau Potable en Milieu Rural est un programme d'urgence du Gouvernement du Bénin pour desservir les localités du territoire national où persistent de graves problèmes d'accès à l'eau potable. Il permet d'accroître le taux de desserte et d'accès à l'eau potable des populations non encore couvertes dans un certain nombre de communes. L'objectif principal visé par ce programme est l'amélioration des conditions de vie des populations rurales de 54 communes du Bénin par l'accès à l'eau potable aux fins de garantir une sécurité sanitaire, alimentaire et une meilleure gestion des ressources naturelles pour la production économique durable.

S'inscrivant dans les Orientations stratégiques du PND 2018-2025, ce programme contribue à améliorer l'indice du capital humain, réduire les inégalités sociales et de genre, booster l'atteinte des cibles prioritaires de l'ODD 6 et développer une économie locale durable.

La stratégie du Gouvernement en matière d'approvisionnement en eau potable est d'atteindre la cible en 2021 soit 9 ans avant l'échéance et elle est en bonne voie. Il s'agit de donner accès à l'eau potable à l'ensemble de la population rurale et semi-urbaine à l'horizon 2021 et atteindre les 4 cibles prioritaires retenues par le Bénin dans le cadre de l'ODD 6 « Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ». Notre objectif est de desservir en eau potable 2,5 millions de personnes supplémentaires en milieu rural d'ici 2021. Pour l'heure, il faut dire que 70% de la population béninoise a accès à des sources d'eau potable améliorées.

De nombreux chantiers sont ouverts et permettront de desservir plus de 3 millions de personnes d'ici à 2021. Par exemple, 163 ouvrages d'assainissement d'eau (des châteaux) ont été prévus dans le programme d'investissement et 79 sont en voie d'achèvement. En milieu rural, six grands projets structurants de Forages et

adduction d'eau sont en cours, pour un investissement de 234 milliards de F CFA. Vous convenez avec moi que le Bénin fait des efforts appréciables pour permettre à sa population de disposer de l'eau potable en quantité et qui soit accessible pour tous.

Je dois aussi préciser qu'en trois ans, le programme mis en place pour l'accès universel et équitable à l'eau potable en milieu urbain a permis d'améliorer la capacité de stockage de plus de 143 600 m³, mais aussi d'étendre le réseau de distribution de 176 km et celui d'adduction d'eau de 47 km. La SONEB, notre société nationale de distribution d'eau a enregistré 90 210 nouveaux clients dans le cadre du programme d'extension.

Nous avons pu obtenir ces résultats grâce notamment à la confiance et à l'accompagnement de la Banque Mondiale.

BBA: Quelles sont les contraintes et défis auxquels le Bénin fait face dans la mise en œuvre de son Programme national d'alimentation en eau ?

ABT : Il est vrai que nous rencontrons quelques difficultés dans la mise en œuvre des différents programmes et projets dont j'ai parlé. Je peux souligner une faible mobilisation des ressources au niveau local, le défaut d'expertise locale pour la prise en charge dans le délai, la réalisation des infrastructures, le faible entretien et la vétusté des équipements des systèmes d'AEP existants et parfois l'inadéquation du cadre de gouvernance de l'eau ou encore le niveau élevé de défécation en plein air et faible accès aux services d'assainissement et d'hygiène de base. Mais je tiens à préciser que ces contraintes ne sont pas de nature à remettre en cause nos objectifs dans le secteur car nous y apportons des solutions adéquates.

BBA: En votre qualité de Ministre d'État, en charge du portefeuille du plan et du développement, quel bilan faites-vous de l'appui de la Banque mondiale dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement au Bénin ?

ABT : La Banque mondiale est un partenaire très important pour le Bénin dans la mise en œuvre de notre PAG et notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. A cet effet, nous avons bénéficié à travers l'IDA18 et le Scaling Up Facility (SUF) de trois importants programmes pour un montant global de 388 millions USD. Je veux citer :

- le Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines (PEPRAU) pour un montant de 68 millions USD;
- le Programme d'Accès Universel à l'Eau Potable en Milieu Rural (AQUA-VIE) pour un montant de 220 millions de dollars dont 170 millions USD pour le SUF et 50 millions USD pour l'IDA18 et ;

- le Projet de Résilience urbaine et de gestion des eaux pluviales (Assainissement Pluvial de Cotonou) pour un montant de 100 millions USD

l'eau ou encore le niveau élevé de défécation en plein air et faible accès aux services d'assainissement et d'hygiène de base. Mais je tiens à préciser que ces contraintes ne sont pas de nature à remettre en cause nos objectifs dans le secteur car nous y apportons des solutions adéquates.

BBA: Dans ce contexte marqué par les effets dévastateurs de la pandémie de la Covid-19, quels pourraient être, selon vous, en Afrique, les domaines dans lesquels une institution comme la Banque mondiale doit intervenir en priorité ?

ABT : La COVID-19 comme une urgence sanitaire a comme vous le savez entraîné des conséquences économiques et sociales douloureuses pour les populations et les Etats et implique donc une forte mobilisation de ressources pour mieux organiser la riposte et enrayer sa propagation. Ses conséquences économiques et sociales touchent autant le niveau de vie des populations avec des conséquences immédiates en termes de perte de revenu et d'incidence de la pauvreté monétaire ; mais aussi la qualité de vie des populations avec des conséquences dans la sphère de la santé, de la protection sociale, du genre et des groupes vulnérables, de l'éducation, de l'eau-hygiène et assainissement, de la nutrition et de la sécurité alimentaire, entre autres. Spécifiquement dans les domaines de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, les besoins de consommation se sont davantage accrus du fait de la nécessaire application des gestes barrières du lavage systématique des mains. Cette hausse de la consommation n'est pas forcément anticipée dans beaucoup de pays et l'ajustement des capacités de fourniture avec un bon niveau de fiabilité implique parfois des besoins substantiels de financement.

Tout ceci nécessite bien évidemment des réponses immédiates et rapides afin de contenir ces conséquences et faciliter en même temps la relance de nos économies. Je pense donc qu'une institution comme la Banque mondiale se doit en priorité d'intervenir d'abord sur la riposte sanitaire à l'effet d'endiguer la propagation de la maladie au coronavirus COVID-19, ensuite d'intervenir aux côtés des pays pour atténuer les effets économiques et sociaux de la pandémie et enfin soutenir les économies pour faciliter la reprise.

Pour ce faire, la Banque doit s'appuyer sur les différents plans et mesures initiées dans les différents pays et faciliter leur mise en œuvre, notamment par la mise à disposition de ressources de qualité suffisantes, moins risqués, qui viennent en temps opportun et qui tiennent compte des contraintes en lien avec la viabilité et la soutenabilité de l'endettement des pays.

La Banque devra donc s'inscrire dans une logique de ressources additionnelles pour nos pays. Notre engagement est de poursuivre

l'exécution de notre programme conclut avec la Banque sur les différents projets, en même temps que nous mettons en œuvre les mesures face à la COVID-19 pour lesquelles nous avons besoin de ces ressources additionnelles.

C'est seulement à ce prix que nous pouvons nous donner des chances de voir l'Afrique triompher de la COVID19.

BBA: Ne pensez-vous pas qu'il est maintenant urgent pour les pays Africains de donner plus de place, voire d'importance au secteur de l'eau et l'assainissement quand on sait que ce dernier est généralement relégué au dernier rang ?

ABT : Comme je l'ai expliqué plus haut, le secteur de l'eau et de l'assainissement est une priorité au Bénin depuis 2016. Le Gouvernement du Président Patrice TALON veut donner de l'eau à chaque Béninoise et à chaque Béninois d'ici fin 2021. Et nous sommes en bonne voie pour le réaliser. Nous visons comme objectif d'atteindre les cibles prioritaires de l'ODD 6 d'ici à 2021. Au niveau opérationnel, un ministère est dédié spécialement pour prendre en charge cette question et le Gouvernement s'attèle pour la mobilisation des ressources en conséquence. Vous comprenez que le Gouvernement du Bénin place le secteur au cœur de son action.

BBA: Avez-vous un mot pour conclure, Monsieur le Ministre d'État ?

ABT : Je tiens à remercier particulièrement la Banque Mondiale pour son appui constant au Bénin. Depuis cinq ans, il est l'un de nos partenaires stratégiques dans la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement et du Plan National de Développement.

Nous avons davantage pu compter sur cette institution en cette période de pandémie de la Covid-19 à travers les ressources mais aussi la rapidité de ses interventions. Et nous espérons encore un appui plus accru de sa part.

Je donne l'assurance que le Gouvernement du Président Patrice TALON respectera ses engagements pour continuer à rendre encore plus fructueuse la coopération avec la Banque Mondiale.

BBA: Encore une fois Monsieur le Ministre d'État, merci d'avoir répondu à nos questions.

RELATIONS DU BUREAU AVEC NOS PAYS

La réunion du Caucus Africain des Gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI Yaoundé, Cameroun

Créé en 1963, le « Caucus africain » a été mis en place dans le but de faire entendre davantage la voix des Gouverneurs africains au sein des deux institutions de Bretton Woods sur les questions de développement intéressant l'Afrique. Les réunions du Caucus ont traditionnellement lieu tous les ans en Afrique dans la première semaine du mois d'Août.

L'édition 2020 du Caucus africain en format virtuel s'est tenue le 6 août sous le très haut patronage de S.E. M. Paul BIYA, Président de la République du Cameroun. La réunion a été officiellement ouverte par un discours liminaire de S.E. M. Joseph Dion NGUTE, Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Cameroun. S.E. M. Alamine Ousmane MEY, Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire de la République du Cameroun, qui assume la présidence du Caucus africain 2020, a prononcé le discours d'ouverture. Cet événement a rassemblé environ 250 délégués du continent africain, des responsables et conseillers du FMI et du Groupe de la Banque mondiale (GBM).

Les Gouverneurs africains du GBM et du FMI ont pu échanger leurs points de vue autour du thème central portant sur « Protéger le capital humain de l'Afrique face à la COVID-19 : sauver des vies, préserver le bien-être, sauvegarder la productivité et l'emploi ». Ce caucus a ainsi permis de définir la vision et l'ambition pour l'Afrique de construire et de renforcer la résilience aux chocs futurs à mesure que la région se relève de la pandémie de COVID-19.

Les Gouverneurs Africains ont également examiné le projet de Mémoire qui sera présenté aux dirigeants des institutions de Bretton Woods en octobre 2020 lors des Assemblées annuelles du FMI et du Groupe de la Banque mondiale. Ils ont ensuite adopté dans une Déclaration officielle des priorités communes qui ont été identifiées pour renforcer l'efficacité du Partenariat avec le GBM et le FMI (voir encadré de la déclaration) :

1. Améliorer l'aide extérieure et l'efficacité de l'aide pendant la pandémie de COVID-19 ;
2. Accroître l'offre de prestation de services : santé, éducation, eau et protection sociale ;

3. Consolider les politiques macro-budgétaires et de gouvernance;
4. Renforcer les marchés, le secteur privé et de l'emploi
5. Améliorer la représentation, la voix et la diversité de l'Afrique au sein des Institutions de Bretton Woods.
6. L'examen du Mémoire et l'adoption de la Déclaration ont été précédés de présentations et de communications de la part des experts du FMI et du GBM en réponse à la pandémie de COVID-19, assorties de plans de relance. Parmi les éminents intervenants figuraient M. Hiroshi MATANO, Vice-président exécutif de la MIGA, M. Sergio PIMENTA, Vice-président de l'IFC par interim, M. Hafez GHANEM, Vice-président de la région Afrique de l'Est et Australe du GBM, M. Ousmane DIAGANA, Vice-président de la région Afrique de l'Ouest et du Centre du GBM, M. Ferid BELHAJ, Vice-président de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord du GBM, et M. Abebe SELASSIE, Directeur du Département Afrique du FMI.

La réunion virtuelle a débuté à 7h00 (heure de Washington DC) pour s'achever à 10 h 30.



DÉCLARATION DE YAOUNDÉ

Rassemblés le 6 août 2020 dans le cadre d'une réunion virtuelle présidée par **Monsieur Alamine Ousmane MEY**, Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire de la République du Cameroun, sous le très haut patronage de **Son Excellence Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun,

Nous, Gouverneurs africains du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, avons procédé à un échange de vues sur le thème « *Protéger le capital humain de l'Afrique face à la COVID-19 : sauver des vies, préserver le bien-être, sauvegarder la productivité et l'emploi.* » En complément de nos efforts collectifs dans nos pays respectifs, nous recherchons un engagement ferme et un soutien supplémentaire du FMI et du Groupe de la Banque mondiale dans les domaines suivants :

I. Amélioration de l'aide extérieure et de l'efficacité de l'aide pendant la pandémie de COVID-19

Nous nous félicitons de l'augmentation temporaire des limites annuelles d'accès aux ressources du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (fonds fiduciaire RPC), de l'allègement du service de la dette envers le FMI au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC), et de la création d'une ligne de liquidité à court terme pour aider les pays à atténuer l'impact dévastateur de la pandémie. Nous apprécions également l'adoption de l'approche programmatique à phases multiples en vue d'accélérer les décaissements et de concentrer les ressources d'IDA-19 en début de période au sein du Groupe de la Banque mondiale. Nous félicitons les deux institutions d'avoir été le fer de lance de l'initiative de suspension du service de la dette du G20 afin de créer un espace budgétaire pour les pays les plus pauvres.

Reconnaissant qu'en cas de pandémie prolongée, un plan plus pugnace visant à augmenter les liquidités est nécessaire,

- **Nous, Gouverneurs africains**, exhortons le FMI et le Groupe de la Banque mondiale à être plus audacieux dans le renforcement des capacités et des ressources financières des pays en vue de contenir la crise et faire face à ses répercussions économiques. Nous soulignons l'importance du soutien aux pays dans le cadre d'instruments d'intervention à long terme.
- **Nous demandons** au Groupe de la Banque mondiale de fournir les ressources nécessaires à tous les pays clients qui en ont besoin, notamment les petits États, les États en situation de fragilité et de conflit et ceux dont la dette est improductive ou qui sont confrontés à des chocs multiples. Nous demandons au FMI de rechercher des solutions novatrices permettant de fournir une aide d'urgence aux pays dont l'endettement est insoutenable et d'étendre l'allègement de la dette à un plus grand nombre de pays, tout en mobilisant des ressources supplémentaires pour son fonds fiduciaire ARC.
- **Nous demandons** instamment au FMI d'envisager la reconstitution des ressources du fonds fiduciaire RPC comme l'une de ses priorités les plus urgentes et de plaider auprès de l'ensemble des Membres pour une réaffectation générale des DTS non utilisés, avant une décision sur un

nouveau cycle d'allocation de DTS aux pays ayant des besoins de de liquidité plus importants, entre autres options. Nous demandons également au FMI d'aller de l'avant avec l'achèvement de la 16^e révision générale des quotes-parts, fixé à la fin de 2023.

- Nous demandons au Groupe de la Banque mondiale et au FMI de coordonner étroitement leurs interventions liées à la mise en œuvre des nouvelles politiques sur la dette, en vue d'en assurer l'harmonisation et d'éviter de surcharger les pays avec des listes d'exigences différentes.

II. Accroissement de la prestation de services : santé, éducation, eau et protection sociale

Le soutien apporté jusqu'ici à nos pays contribuera à accélérer les efforts d'urgence des pays pour la prévention, la détection et la riposte aux défis de santé publique que pose la pandémie de COVID-19, tout en renforçant les systèmes nationaux de préparation de la santé publique et en améliorant l'éducation, les systèmes d'approvisionnement en eau et les filets de protection sociale.

Forts de ce bon départ,

- Nous demandons instamment au Groupe de la Banque mondiale, en particulier à IFC, de continuer de soutenir le secteur privé, notamment en vue d'améliorer la production nationale d'équipements médicaux, tout en contribuant à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Nous demandons également à la Banque d'aider les pays à obtenir rapidement des fournitures médicales et alimentaires urgentes.
- Nous prions le Groupe de la Banque mondiale d'aider nos pays à développer et à améliorer rapidement le ciblage des transferts monétaires et d'autres programmes sociaux. Nous demandons également au Groupe de la Banque mondiale d'accélérer la mise en œuvre du programme stratégique de préparation et d'intervention dans le cadre de l'approche programmatique à phases multiples et d'assurer la fourniture de ressources aux réfugiés relevant du guichet de l'IDA pour l'aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil.
- Nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale à aider à renforcer les capacités institutionnelles pour la mise en œuvre des projets liés à la COVID-19, tout en améliorant la gestion des données, le suivi, la coordination et le partage des leçons apprises.
- Nous demandons instamment au Groupe de la Banque mondiale de renforcer la coordination avec les institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi qu'avec d'autres banques multilatérales de développement et bailleurs de fonds bilatéraux, afin de fournir le soutien nécessaire à nos pays.

III. Consolidation des politiques macro-budgétaires et de la gouvernance

Nos pays déploient tous les outils à leur disposition pour réduire autant que faire se peut l'impact économique et humanitaire de la crise. Outre les mesures de santé publique visant à contenir la pandémie, nous avons adopté des politiques anticycliques, malgré la contrainte que représentent la marge de manœuvre budgétaire limitée et la détérioration de l'environnement financier mondial.

Couvrant au renforcement d'approches macro-budgétaires efficaces,



- Nous demandons au Groupe de la Banque mondiale et au FMI de continuer à proposer des procédures simplifiées pour accéder à leurs instruments de prêt, et une assistance en matière d'élaboration de politiques institutionnelles, de gestion de la dette publique et de développement des capacités, en vue de renforcer nos cadres macro-budgétaires et notre gouvernance, et d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures. Cette démarche est essentielle pendant et après la pandémie pour une reprise forte, durable et inclusive.
- Nous exhortons ces institutions à renforcer leur capacité à répondre aux besoins de nos membres grâce à des conseils stratégiques et des financements adaptés. Nous invitons le FMI à revoir ses mesures de contrôle des capitaux et ses stratégies macro-prudentielles afin de fournir des conseils sur mesure à ses membres.
- Nous recommandons au FMI de tenir compte des efforts des pays admis à bénéficier du fonds fiduciaire RPC en vue de trouver un équilibre entre les objectifs de viabilité de la dette et les besoins de financement pour le développement, afin d'éviter des négociations bilatérales prolongées dans le cadre de l'initiative du G20. En outre, nous demandons instamment au FMI d'envisager de réviser son seuil de 35 % pour l'élément de don, dans un contexte de diminution de l'aide au développement, à des conditions préférentielles.
- Nous exhortons le FMI et le Groupe de la Banque mondiale à aider les pays à tirer parti de la technologie pour fournir des services. Que ce soit par la mobilisation des recettes, la rationalisation des dépenses ou une plus grande efficacité des dépenses, la numérisation est devenue indispensable. Le FMI et le Groupe de la Banque mondiale devraient étendre leurs conseils stratégiques aux initiatives Fintech, notamment en opérationnalisant le Programme Fintech de Bali, et contribuer à développer l'utilisation de la technologie numérique.

IV. Renforcement des marchés, du secteur privé et de l'emploi

Des millions d'emplois ont été perdus dans toute l'Afrique, entravant davantage la transformation économique du continent et la création d'emplois. La reprise économique dépendra en grande partie du secteur privé, et nous félicitons le Groupe de la Banque d'avoir mis à profit le Guichet de promotion du secteur privé et des ressources d'IDA-18 dans la riposte à la pandémie. Le processus de transition vers une économie plus diversifiée, dont le secteur privé serait le moteur, nécessitera des réformes visant à améliorer l'environnement des affaires, remédier aux déficits d'infrastructures, assurer un meilleur accès au financement et promouvoir les PME.

Reconnaisant que des mécanismes améliorés pour soutenir la reprise par l'entremise du secteur privé seront nécessaires,

- Nous demandons instamment au Groupe de la Banque mondiale, en particulier à IFC et à la MIGA, de continuer à soutenir le secteur privé, notamment en vue d'améliorer la production nationale d'équipements médicaux, y compris les kits de test et les équipements de protection individuelle, tout en contribuant à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Nous demandons instamment au Groupe de la Banque mondiale de tirer parti de l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine et de soutenir sa mise en œuvre, tout en favorisant les synergies avec d'autres organismes, notamment la Banque africaine de développement, et d'autres initiatives telles que le Pacte avec l'Afrique.

D

- Nous demandons au Groupe de la Banque mondiale de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et de fournir une assistance technique pour structurer et gérer les transactions dans le cadre du partenariat public-privé en Afrique, tout en garantissant la viabilité des finances publiques et de la dette. Nous lui demandons également de promouvoir l'intégration régionale, notamment à travers les chaînes de valeur.
- Nous encourageons IFC à intensifier son soutien en matière de conseil et de financement pour aider nos pays à améliorer le climat des affaires et à réduire les risques liés aux investissements pour une plus grande participation du secteur privé. Nous exhortons IFC à aider les pays africains à préparer des projets, à renforcer leurs institutions et à développer leurs marchés de capitaux.
- Nous demandons instamment à IFC d'élargir la portée de ses instruments de financement mixte, de son capital-risque, de ses fonds de participation et de ses lignes de financement pour réduire les risques et accroître les investissements aux PME en Afrique.

V. Amélioration de la représentation et de la voix de l'Afrique ainsi que de la diversité au sein du FMI et du Groupe de la Banque mondiale

Le recrutement de personnel provenant de diverses régions permet au FMI d'améliorer la qualité et l'efficacité de ses politiques et de jouer son rôle qui consiste à donner l'exemple. Les niveaux de référence sont utiles, non seulement en termes de responsabilité, mais aussi, et surtout, pour veiller à ce que la culture du FMI soit inclusive et aussi diversifiée que ses membres. Les progrès sur le plan de la réalisation des niveaux de référence pour 2020 ont été inégaux et certains sont désormais irréalisables. Étant donné que la pandémie de COVID-19 pourrait anéantir certains des progrès réalisés, il reste beaucoup à faire pour obtenir de meilleurs résultats.

Reconnaissant qu'à moins d'un changement de stratégie le FMI sera toujours, en 2025, en deçà des niveaux de référence convenus,

- Nous demandons instamment que des efforts accrus soient déployés sur ce front et suggérons que le FMI relève certains niveaux de référence, en ajoute de nouveaux et envisage l'adoption de lignes directrices sur la diversité.
- Nous continuons à demander une augmentation de la part du personnel provenant des régions sous-représentées grâce à une approche plus proactive et un engagement plus fort à tous les niveaux. Il est essentiel de poursuivre des efforts plus ciblés visant à atteindre les niveaux de référence pour ces régions.
- Nous demandons également des mesures correctives qui permettraient de remédier à l'absence de progrès dans la réalisation de certains des niveaux de référence. Plus précisément, nous sommes favorables à ce qu'une plus grande partie de l'effort de diversité soit consacrée à combler l'écart dont souffrent les régions sous-représentées, où les données accumulées témoignent des défis liés à la diversité.
- Nous encourageons le FMI à continuer de placer le genre et la géographie au centre de son action sur la diversité, d'autres caractéristiques pouvant être prises en compte une fois que l'objectif à l'égard de ces deux éléments aura été atteint.
- Nous demandons instamment au FMI d'accepter et de donner suite à la demande de longue date concernant un troisième siège pour l'Afrique subsaharienne.

Reconnaisant que la direction de la Banque avait atteint la cible sur la diversité en 2019, et l'en ayant félicitée, et l'ayant exhortée à continuer à travailler sur une approche qui apporterait plus d'inclusion et de diversité pour le personnel d'origine africaine, nous réitérons notre appel pour qu'elle :

- augmente le nombre de membres du personnel d'Afrique subsaharienne et réponde aux préoccupations concernant les sous-régions et les pays extrêmement sous-représentés ;
- se concentre sur le défi du « milieu manquant » en maintenant une solide réserve de jeunes et autres professionnels ainsi que de personnel occupant des postes de direction de niveau intermédiaire ou supérieur d'origine africaine afin de préserver au moins la diversité de ces groupes parmi tous les cadres du Groupe de la Banque mondiale ;
- renforce les évaluations des performances pour assurer plus de transparence et d'équité ainsi que des promotions fluides ; et
- renforce la responsabilité, maintienne des processus de recrutement transparents et reconnaisse la diversité des équipes comme moteur de l'activité de l'institution.

VI : Remerciements

Nous, Gouverneurs africains, remercions **Madam Kristalina GEORGIEVA**, Directrice générale du Fonds monétaire international, et **Monsieur David MALPASS**, Président du Groupe de la Banque mondiale, pour le soutien opportun fourni par le FMI et le Groupe de la Banque mondiale qui ont su utiliser rapidement et avec souplesse leurs mécanismes et instruments existants.

Nous remercions particulièrement **Son Excellence Joseph Dion NGUTE, Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Cameroun**, pour sa disponibilité et son discours d'ouverture à l'occasion de l'édition 2020 du Caucus africain 2020. Nous félicitons **Son Excellence Alamine Ousmane MEY**, Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun et son équipe, pour la coordination et la conduite excellente de cette édition virtuelle de notre réunion.

Nous exprimons notre gratitude à **Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun**, pour avoir bien voulu placer cet événement sous Son Très Haut Patronage.

Fait à Yaoundé (Cameroun), le 6 aout 2020



Alamine Ousmane MEY,
Président du Caucus Africain 2020
Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
de la République du Cameroun

PROJETS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE AU PROFIT DES PAYS DE NOTRE GROUPE AU COURS DE LA PÉRIODE SOUS REVUE

03 août 2020 - **NIGER** - Projet de gouvernance des mines pour le développement local et la réponse à la COVID-19 - 100,00 millions de dollars E.U.

06 août 2020 - **NIGER** - Deuxième appui budgétaire pour le fondement de l'inclusion - 250,00 millions de dollars E.U.

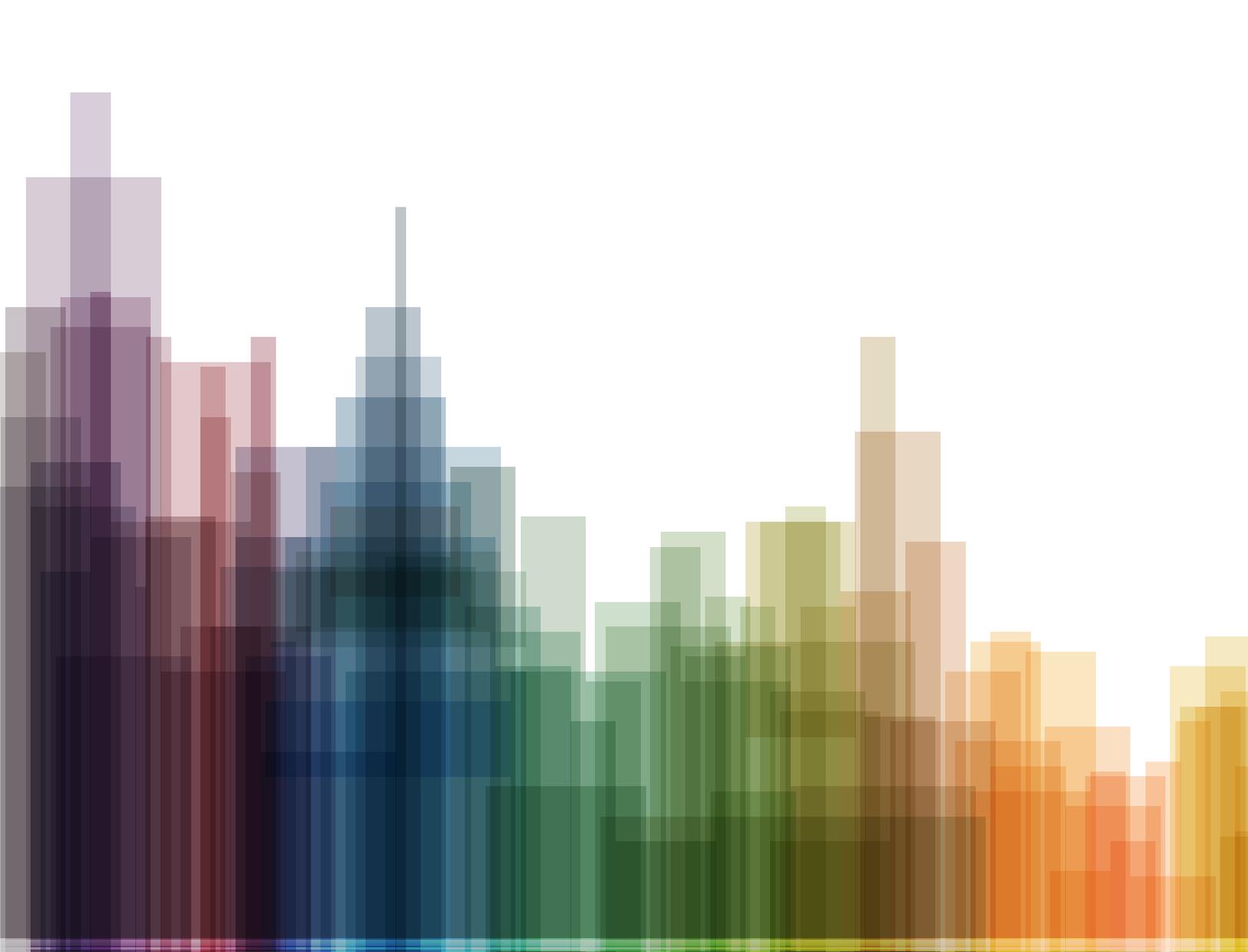
06 août 2020 - **SÉNÉGAL** - Saint Louis, projet de rétablissement d'urgence et de résilience - 50,00 millions de dollars E.U.

06 août 2020 - **COMORES** - Projet d'approche globale pour le renforcement du système de santé - 5,00 millions de dollars E.U.

07 août 2020 - **CABO VERDE** - Appui budgétaire pour la réforme des entreprises publiques et la gestion fiscale - 25,00 millions de dollars E.U.

25 août 2020 - **BURKINA FASO** - projet d'accès et d'amélioration de la qualité de l'enseignement - 100,00 millions de dollars E.U.

27 août 2020 - **MADAGASCAR** - Appui budgétaire pour la réponse à la COVID-19 - 75,00 millions de dollars E.U.



LE GROUPE AFRIQUE II comprend le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, Cabo Verde, la République Centrafricaine, le Tchad, les Comores, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, l'Île Maurice, le Niger, São Tomé & Príncipe, le Sénégal, le Togo.

BULLETIN MENSUEL DU BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR DU GROUPE AFRIQUE II (EDS13)

Rédaction : Bureau de l'Administrateur (EDS13)

Édition : Bureau de l'Administrateur (EDS13)

Conception graphique : GCS, Creative Services, Groupe de la Banque mondiale. Illustration © iStock/shuoshu.

Impression : Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC.

Pour toute contribution ou suggestion, veuillez contacter Abdoul Karim OURO SAMAH,
aallasan@worldbank.org, tél. : +1 (202) 458 1158 | fax : +1 (202) 522 1585.

Ce bulletin mensuel est aussi disponible sur le site web du Bureau de l'Administrateur, à l'adresse
www.worldbank.org/eds13.